



Concept pédagogique de la Maison OBB

Projet institutionnel

Janvier 2025

Nota Bene : Nous avons choisi de parler « du parent » qui peut représenter, le père, la mère ou les deux parents afin d'alléger la lecture du texte ci-dessous. Veuillez également prendre note que nous renonçons à l'écriture inclusive pour plus de lisibilité, le genre féminin étant de facto attribuable à chaque dénomination du genre masculin figurant dans cet écrit.

1. PRÉSENTATION FOJ	4
2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA MAISON OBB	4
a. Généralités.....	4
b. Historique.....	5
c. Lieu	5
d. Population accueillie.....	5
e. Collaborateurs	6
f. Mission (valeurs de travail) :	8
g. Organisation des locaux	10
h. Transmissions d'informations	10
i. Colloques	11
j. Protocole Incendie.....	12
3. ACCOMPAGNEMENT	12
a. Cadre conceptuel : Quelques notions clés	12
b. Travail du lien, alliance thérapeutique	13
c. Accueil	13
d. Admission.....	14
e. Objectifs	15
f. Spécificité de l'accompagnement prénatal	16
g. Les moyens	18
h. Observation de l'enfant	19
i. Observation du parent	20
j. Observation de l'interaction	21
k. Soutien	23
l. Travail en réseau	24
m. Prise en charge des observations préoccupantes	25
k. Accompagnement du parent qui ne réside pas à OBB	26
l. Prise en charge de la fratrie	27
m. Vie en collectivité.....	28
n. Sortie – Projet de suite.....	28
4. LOGEMENT DE SUITE "PREMIER PAS"	30
a. Contexte.....	30
b. Objectifs	31
c. Description de la prestation.....	32
5. PERSPECTIVES DE SUITE	32
6. ANNEXES	33

1. PRÉSENTATION FOJ

La Fondation Officielle de la Jeunesse (FOJ) est une fondation de droit public régie par la Loi J 6 15 du 28 juin 1958 révisée le 27 août 2016. Elle a pour mission de proposer des actions préventives et d'assurer l'accueil, le soutien et l'accompagnement d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes qui en ont besoin. Elle se doit d'offrir aide et soutien à la parentalité au sein des foyers éducatifs et au domicile des parents. Elle poursuit l'objectif de favoriser le développement psycho-social des enfants, adolescents et jeunes en difficulté, en collaboration avec les parents et les institutions partenaires.

A cet effet, la FOJ propose un soutien à la parentalité, en prévention de mesures éducatives et d'accompagnement plus intenses. La collaboration avec tous les partenaires est une condition sine qua non à l'accomplissement de sa mission.

La FOJ met en œuvre la politique de l'éducation spécialisée, définie par les autorités politiques du canton de Genève, en collaborant avec les services officiels communaux, cantonaux et fédéraux.

Afin d'assurer un lien entre les autorités politiques, les pensionnaires, la direction et les collaborateurs de la Fondation, le Conseil de Fondation chapeaute la FOJ.

2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA MAISON OBB

a. Généralités

La Maison OBB a pour mission de favoriser le potentiel de santé et de bien-être des familles vivant en contexte de vulnérabilité.

Cette prestation innovante propose une intervention précoce et soutenue autour de la relation parent-enfant. C'est dans la dynamique des échanges parents - nourrissons que se construit l'enfant, les liens et la parentalité.

Les objectifs de l'accompagnement des professionnels sont l'observation de la qualité des réponses apportées par les parents aux besoins des bébés et la guidance parentale.

Cette prestation tend à favoriser une alliance avec les parents afin de déterminer au mieux leurs compétences, les soutenir et en développer de nouvelles dans le but qu'ils puissent, par la suite, remplir pleinement leur rôle de parents tout en rassurant les partenaires du réseau.

L'intervention peut se situer au niveau d'un appui éducatif pour un projet de retour à domicile, comme elle peut aussi intervenir dans une optique d'accompagnement au placement d'un enfant. C'est avant tout une période d'évaluation de la situation servant d'outil de réflexion pour définir le projet de suite.

Son implantation au niveau législatif s'appuie principalement sur la Constitution suisse par les art. 11 al.1: « Les enfants et les jeunes ont droit à une protection particulière de leur intégrité et à l'encouragement de leur développement » et art. 41 al.1c: « La Confédération et les cantons s'engagent, en complément de la responsabilité individuelle et de l'initiative privée, à ce que les familles en tant que communautés d'adultes et d'enfants soient protégées et encouragées ».

Dans le cadre de la ratification de la Convention des droits de l'enfant, la Suisse s'est engagée à respecter l'art. 19 visant la mise en place de procédures efficaces pour « l'établissement de programmes sociaux visant à fournir l'appui nécessaire à l'enfant et à ceux à qui il est confié, ainsi que pour d'autres formes de prévention ».

b. Historique

La Maison OBB est un rêve qui a traversé bien des collaborateurs de la FOJ ou des partenaires de la Fondation collaborant dans le domaine de la petite enfance.

Plusieurs facteurs ont motivé la réflexion puis la construction du projet.

Le tout premier facteur était l'augmentation dramatique du nombre d'hospitalisations sociales à Genève, une approche coûteuse et peu bénéfique pour le bébé, l'hôpital n'ayant pas pour mission d'être un lieu de vie pour les enfants. En effet, le plus grand nombre de mineurs placé aux HUG, faute de place dans les institutions éducatives genevoises, se situe dans une tranche d'âge de 0 à 2 ans.

Un deuxième facteur était une volonté de la FOJ de créer des alternatives au placement des enfants ; l'idée étant d'éviter de séparer l'enfant de ses parents et d'évaluer le lien précoce d'attachement. Il existe peu d'alternative au placement dans la petite enfance à l'exception de l'ambulatoire.

Un autre facteur était le peu de lieux en Suisse où les pères pouvaient être accueillis dans un foyer et vivre avec leurs enfants. Il faut ajouter à ces constats, la précarisation de certaines familles vivant sans logement ou dans des logements inadéquats, le parcours migratoire impactant souvent l'arrivée d'un enfant.

Le dernier facteur concernait l'observation du développement de l'enfant et de ses relations avec ses parents. Dans cette période cruciale pour l'enfant de la naissance à 2 ans et dans un contexte de familles en difficultés psycho-sociales, le projet de vie pour le futur bébé est parfois délicat et long à déterminer. Il nécessite de la part des professionnels une observation attentive du développement de l'enfant et des liens d'attachement qu'il crée avec son entourage.

c. Lieu

La Maison OBB a été créée en mars 2017, sur le site des « Ormeaux » à Onex.

En avril 2021, un élargissement de la structure a été possible par le financement du DIP. Une deuxième maison s'est ainsi ouverte sur le site de « Gilly » à Lancy permettant d'accueillir trois familles supplémentaires.

Ces deux structures temporaires ont fusionné mi-septembre 2021 dans les blocs modulaires au centre du site de « Gilly ». Appelée communément « L'îlot rouge », la structure située au 40 chemin de Gilly, permet actuellement d'accueillir huit familles réparties sur deux étages autonomes.

L'appartement de suite nommé Premiers Pas a vu le jour le 15 octobre 2024. Celui-ci est situé au ch. De Beau-Soleil 1 dans le quartier de Champel.

d. Population accueillie

La Maison OBB accueille des enfants de 0 à 2 ans, des enfants à naître accompagnés de leur(s) parent(s) voire de leur fratrie.

Sur le canton de Genève, la présence des pères résidant dans l'institution fait figure d'exception avec la Maison Dora ouverte en 2023.

L'accueil en prénatal peut se faire durant le dernier trimestre de grossesse.

Le conjoint du parent peut être admis s'il est impliqué dans la vie des enfants et que sa présence fait sens dans le projet de vie de la famille.

A la Maison OBB, les parents doivent être majeurs. Dans de très rares cas, un parent mineur peut être accueilli avec l'accord du SPMI et de la direction.

Les parents doivent faire preuve d'un certain niveau d'autonomie afin d'être fonctionnels pour répondre aux besoins essentiels de leur famille (courses, confection des repas, ménage, organisation, etc.).

Les familles admises au sein de la structure présentent des vulnérabilités avec des risques d'entrave à la parentalité, des troubles dans le lien parent-enfant voire des problématiques de développement de l'enfant.

Le bébé est au centre des préoccupations et des réflexions. En effet, l'humain est l'être vivant dont le petit naît le plus démunie et vulnérable. Le bébé seul n'existe pas disait Winnicott. « Il dépend des soins d'une personne adulte pour sa survie et pour grandir. Il n'est pas pour autant un intervenant passif ».

e. Collaborateurs

- Personnel et dotation

La FOJ est signataire de la Convention Collective de Travail (CCT) AGOEEER pour le personnel des organismes genevois d'éducation, d'enseignement et de réinsertion ; laquelle régit les conditions de travail des collaborateurs.

La dotation de l'équipe est répartie de la manière suivante, en équivalent plein temps (2025) :

- Direction 0.10
- Direction adjointe 0.50
- Équipe éducative 5.25
- Secrétaire 0.2
- Intendance 0.4

L'équipe éducative de la structure est composée de trois éducateurs dont un en cours d'emploi, trois sages-femmes et deux infirmières. Tous travaillent avec le même cahier des charges éducatif. Cette volonté de pluridisciplinarité apporte des regards croisés sur l'observation des familles. L'équipe partage ses compétences métier pour favoriser le transfert des savoirs. Cette volonté de croiser les approches métier existe depuis la création de la structure et a fait ses preuves en termes de richesse des observations. Elle permet ainsi un meilleur accompagnement, tant des enfants que des adultes, dans une prise en charge qui se veut globale.

L'équipe éducative est présente sur site uniquement en journée. La nuit, il n'y a pas de présence éducative. Les familles ont la possibilité de contacter l'équipe grâce à une ligne téléphonique si nécessaire. Le piquet téléphonique est réparti entre les membres de l'équipe et la directrice adjointe. Il est effectif toutes les nuits de l'année.

Des intervenants extérieurs proposent plusieurs services à visée préventive ou thérapeutique. Une physiothérapeute consulte à la Maison OBB sur prescription médicale. Une psychomotricienne de l'association Equilibrio intervient hebdomadairement depuis 2023 dans le cadre d'un projet pilote financé par des fonds privés.

La structure reste ouverte à tous les professionnels externes pour répondre aux besoins spécifiques des adultes et des enfants : tous les services d'urgence (ambulance, pompiers, police), SEI, CAAP, IMAD, SOS Médecins Genève, Psychiatre des HUG, Sage-femme indépendante, ...

La Maison OBB accueille régulièrement des stagiaires HETS durant l'année. Un/e étudiant/e de 2ème année et un/e étudiant/e de 3ème année de la Haute École de Travail Social (HETS) effectuent leur formation pratique au sein de l'équipe éducative.

Un intendant intervient 16 heures par semaine. Il s'occupe du nettoyage des lieux communs, des bureaux ainsi que de la gestion du matériel. Les familles entretiennent leur propre chambre et participent au rangement des lieux communs.

Depuis 2024, la Maison OBB bénéficie d'un pédiatre répondant, la Dresse Judith Barasche. Celle-ci est à même d'intervenir pour le suivi individuel d'un enfant ou pour des questions de santé collective propre à la structure.

La Maison OBB bénéficie également d'un psychiatre répondant, le Dr Restellini. Celui-ci peut rencontrer au besoin les parents résidents afin de mettre en place un suivi psychiatrique individuel auprès de lui ou de l'un de ses collègues avec qui il partage le cabinet ArchipelSwiss.

- Encadrement

En semaine et en journée, 4 professionnels sont présents (2 le matin, 2 l'après-midi). Un éducateur est présent le week-end sur 14 heures réparties entre le samedi et le dimanche (2x7h). L'équipe s'adapte, dans la mesure du possible, aux besoins des familles à l'intérieur des murs comme en extérieur (accompagnement chez le pédiatre, réunion de réseau...).

Des collaborations interinstitutionnelles avec les différentes institutions de la FOJ ont rapidement vu le jour, permettant de penser les familles dans leur globalité, leur complexité ainsi qu'en tenant compte de leur sécurité. Ainsi, un protocole d'intervention de nuit a été élaboré avec le foyer de l'Odyssée afin d'offrir une présence éducative en cas d'urgence dans l'attente de l'arrivée de l'éducateur de piquet (voir annexe). Cette synergie de proximité apporte de la sécurité aux familles accueillies.

Par sa mission, l'équipe de la Maison OBB est spécifiquement formée à l'observation du lien précoce d'attachement et du développement de l'enfant.

Depuis son ouverture, une pédopsychologue spécialisée dans l'accompagnement familial offre à quinzaine des temps de supervision et de formation. Les approches théoriques sont détaillées au fur et à mesure du concept. Accompagner une population très vulnérable et d'autant plus fragilisée avec l'arrivée d'un tout-petit demande aux professionnels une disponibilité et des aptitudes émotionnelles importantes. Par conséquent, la supervision est essentielle afin d'assurer la sécurité émotionnelle des professionnels ainsi que pour penser les situations de parentalités troublées avec un regard et une expertise extérieure.

De plus, La FOJ propose un catalogue de formations internes. Les collaborateurs ont la possibilité de suivre 5 jours de formation par an, hors demande exceptionnelle. Selon les projets et les objectifs de la direction et des collaborateurs, ceux-ci ont la possibilité de suivre des formations externes de courte ou de longue durée.

Outre les supervisions à quinzaine, une supervision d'équipe peut également être organisée ponctuellement avec l'accord de la direction.

Tout collaborateur qui en ressent le besoin peut demander une supervision individuelle auprès de sa direction.

Des évaluations périodiques ont lieu pour les collaborateurs de l'équipe. Au terme de la période d'essai des 3 mois, un entretien est organisé entre le collaborateur et la direction pour valider le contrat. Par la suite, un entretien de collaboration a lieu tous les deux ans. À tout moment, le professionnel ou/et la direction a la possibilité de planifier un entretien selon les besoins identifiés.

La directrice adjointe réalise les entretiens de collaboration. Pour chaque entretien, un modèle est envoyé au collaborateur afin que celui-ci puisse préparer la séance. Lors de la rencontre, chacun partage son point de vue. La rédaction du document est répartie entre le professionnel et la directrice adjointe puis il est envoyé aux ressources humaines et à la direction. La directrice assiste à certains entretiens, soit à la demande de la directrice adjointe, soit à la demande du collaborateur ou de la collaboratrice. Toutefois, pour toute situation conflictuelle, l'entretien se déroule en présence de la directrice.

- Politique des ressources humaines

L'accueil et l'accompagnement des collaborateurs au sein de la Fondation s'appuient sur une politique des ressources humaines déterminée ainsi :

- Mission de soutien des professionnels de la FOJ en assurant un ancrage dans des valeurs philosophiques fondamentales communes et partagées.
- Mission de développement du personnel, en répondant aux besoins de formation des personnes, des groupes professionnels en matière de formations obligatoires et de formations permettant l'approfondissement de connaissances, de développement personnel et des mesures d'accompagnement professionnel.
- Mission de coopération en associant l'ensemble des collaborateurs-trices de la FOJ pour permettre le développement des compétences professionnelles.
- Mission de mesure et d'analyse des facteurs humains et des compétences professionnelles grâce à la mise en place d'outils d'évaluation.
- Mission d'amélioration des processus de travail et du travail par la mise en place d'évaluation des performances et de la qualité du travail, la création régulière de supports de communication accessibles à toutes et à tous, de réflexion et d'action sur les mesures de prévention pour la sécurité et la santé au travail.
- Mission de gestion des ressources financières sur le plan de la gestion administrative et financière du personnel, de l'engagement au départ du personnel, en application des dispositions de la Convention Collective de Travail AGOEER / SSP/VPOD/SIT.

f. Mission (valeurs de travail) :

Le projet de la structure est porté par une volonté de favoriser le potentiel de santé et de bien-être des mères, des pères et des enfants vivant dans un contexte de vulnérabilité.

La Maison OBB offre un cadre contenant pour travailler au plus près de la réalité des familles. Sa particularité tient au fait que les familles résident dans la structure, ce qui permet d'offrir un soutien au quotidien et une plus grande proximité avec leur réalité familiale. Elle se veut être une étape dans une temporalité de vie, voire un tremplin pour un projet familial. Cette enveloppe rassurante que propose la Maison OBB a mis en avant, surtout dans les situations accueillies en prénatal, le bénéfice de pouvoir faire baisser le stress lié aux facteurs extérieurs et permettre l'accueil du nouveau-né dans un cadre serein.

La mission de la Maison OBB implique un double défi : celui du soutien à la parentalité et celui de l'évaluation des compétences parentales. Pour permettre le soutien à la parentalité, il est nécessaire d'évaluer les compétences parentales en passant par l'observation des interactions parent-enfant. L'un des objectifs principaux étant de déterminer le projet de vie le plus adapté à la famille en tenant compte des éléments de réalité extérieure.

Les valeurs ci-dessous orientent le travail quotidien auprès des familles :

- Respect

Avoir du respect pour les personnes accompagnées implique, notamment, de respecter leurs valeurs, de les rejoindre là où elles en sont en prenant en compte le contexte global, de travailler à partir de leurs ressources et de leurs limites, de travailler avec elles dans un esprit de collaboration et de co-construction et de soutenir les différentes formes de parentalité.

Cette valeur exige une posture de *non-jugement* en distinguant la personne de ses actes, préservant ainsi sa dignité.

- Autonomie

Accompagner les parents et les enfants vers l'autonomie, à faire des choix, à être acteurs de leur vie, chacun à son niveau et en étant aidé si nécessaire, est le cœur-même de la prestation. L'intervention de l'éducateur est complémentaire, secondaire, elle vient en appui et renforce : c'est le principe de subsidiarité et non de substitution.

L'encouragement de l'implication des familles dans un esprit de partenariat et de coopération soutient l'exercice de leurs responsabilités.

Dans un objectif d'autonomie, le professionnel se positionne *à côté* de la famille et reste attentif à ne pas créer un lien de dépendance.

Il favorise l'intégration des familles dans différents lieux d'appartenance (voisinage, famille élargie, école, maison de quartier, loisirs...).

- Prévention

Aider les parents à répondre au mieux aux besoins de leurs enfants, en termes de sécurité, de soins, d'éducation, de relations familiales et de scolarité, permet de prévenir des risques de négligence et/ou de maltraitance. Ces aspects travaillés au quotidien évitent également certains placements ou alors les préparent au mieux, avec la famille et les partenaires.

L'aspect préventif dans l'accompagnement en prénatal a fait ses preuves. Un chapitre lui est plus spécifiquement dédié. Avec plusieurs années de recul, il est statistiquement relevé qu'environ 95 % des situations accueillies en anténatal ont quitté la structure sans séparation parent-enfant.

- Bienveillance

Viser le bien des personnes accompagnées en travaillant avec bienveillance implique d'avoir confiance et espoir en l'humain, tout en ayant comme valeur suprême le bien-être et le bon développement de l'enfant. La bienveillance n'empêche pas la confrontation. Elle ouvre le dialogue dans une visée d'un mieux-être pour tous.

- Non-jugement

Ecouter toutes les parties fait appel à la délicate tâche de reconnaître la place et le rôle de chacun afin d'inclure, sans prendre parti, les différents vécus et points de vue. Ainsi, un travail de réseau est favorisé et souhaité dès le début des démarches d'admission, souvent même en amont de l'accueil de la famille.

- Culture et Religion

Chaque famille est accueillie dans le respect de sa culture et de son appartenance religieuse. Cette diversité enrichit le quotidien de la Maison OBB et fait partie intégrante de la prise en charge éducative. L'accueil vise à ouvrir un espace d'échange permettant aux bénéficiaires et aux professionnels de se rejoindre autour de ces différences. Le terreau culturel et religieux va teinter le mode d'éducation.

g. Organisation des locaux

La structure se compose de deux étages. L'accès au premier étage se fait par un escalier extérieur.

Chaque étage est doté d'un lieu de vie commun comprenant la cuisine, la salle à manger et le salon. La cuisine dispose de quatre réfrigérateurs et armoires nominatives, de plaques à induction, d'un four ainsi que d'un micro-ondes permettant aux familles d'être autonomes dans leur gestion alimentaire. Le nécessaire de cuisine est à disposition pour la confection des repas.

La salle à manger est composée d'une ou deux tables à rallonge, en fonction des besoins, ainsi que de chaises hautes pour les enfants.

Dans cet espace de vie en collectivité se trouve également un salon avec des équipements adaptés aux bébés (tapis de jeu, relax, jouets d'éveil...).

Un couloir, proche de l'entrée, donne accès aux salles d'eau. On y trouve une salle de bain avec baignoire réservée aux enfants, une buanderie ainsi que trois douches et deux toilettes réparties entre les familles. La buanderie est accessible en tout temps et comprend une machine à laver et un sèche-linge.

Chaque famille dispose d'une chambre individuelle avec sa propre clé. Les chambres sont meublées. Elles comprennent, un lit simple ou gigogne, un berceau ou lit à barreaux, une armoire, une commode, une table à langer ainsi que du petit mobilier (table de chevet, une poubelle, un miroir etc.). Lors de l'entrée, un état des lieux est effectué. Chaque chambre est munie d'un chauffage individuel contrôlé par une console dans le bureau des éducateurs.

La répartition des pièces utilisées pour les chambres est différente d'un étage à l'autre. Chaque étage est composé de 8 pièces qui ne sont pas toutes des chambres et qui peuvent se transformer en fonction des besoins (modularité).

Le rez-de-chaussée comprend 5 chambres, un bureau qui fait aussi office de salle de jeu au sol, une salle de rangement ainsi qu'une salle de réunion. Le nombre de chambres permet de mettre à disposition une « chambre bis » pour une famille comprenant plusieurs enfants ou si la situation du couple parental nécessite une séparation.

Le premier étage comprend 6 chambres, le bureau principal des éducateurs ainsi qu'une salle de jeu au sol. A cet étage, deux familles avec plusieurs enfants peuvent être accueillies.

Les bureaux des éducateurs, sont vitrés et offrent une ouverture visuelle sur le salon et la salle à manger.

La Maison OBB offre aussi aux familles un jardin extérieur avec une table et des chaises.

L'accessibilité aux locaux se fait par des badges magnétiques enregistrés au nom de chaque famille afin de garantir la sécurité du lieu. Chaque résident dispose de son propre badge et d'une clé de chambre.

Les familles fournissent une caution de 100 francs à leur arrivée (badge, clé, meubles). Cette caution leur est rendue lors de l'état des lieux de sortie.

h. Transmissions d'informations

Pour accompagner les familles dans leur évolution et veiller à la continuité, l'équipe éducative porte une attention particulière à la transmission des informations. Celle-ci se fait de manière orale et écrite.

Chaque famille a deux éducateurs référents qui suivent et portent sa situation de manière plus spécifique auprès du réseau.

Hors urgence ou rendez-vous extérieurs, les journées peuvent être décrites comme suit :

Les membres de l'équipe rédigent à chaque fin de service et pour chacune des familles des observations sur la plateforme pédagogique informatisée, en utilisant les sites nominatifs de chaque enfant.

Les observations peuvent être de différents types : observation de l'enfant, du parent, d'une interaction parentale (temps de jeu, soin...), informations administratives, contact avec le réseau entourant la famille.

Le matin, les deux éducateurs présents prennent connaissance des observations de leur référence et des situations qui le nécessitent. Ils consultent les informations récapitulant l'organisation de la journée, l'agenda et la boîte mail, puis ils se rendent auprès des familles.

A 14h au moment du changement d'équipe, une transmission a lieu et se fait hors de la présence des bénéficiaires. Les deux éducateurs se joignent ensuite aux familles.

Les co-référents peuvent également se transmettre des points importants ou les avancées dans les démarches par courriel (boîte professionnelle) ou par échange téléphonique si des informations indispensables sont à transmettre avant que le collègue ne revienne sur site.

En cas de besoin, la directrice adjointe est à disposition de l'équipe pour toutes questions concernant les situations familiales. La directrice adjointe est informée le plus rapidement possible des changements pouvant intervenir dans les situations et des événements portant atteinte à l'intégrité, à la santé des familles ou des membres de l'équipe éducative. La directrice adjointe informe immédiatement la directrice des événements notables.

i. Colloques

L'équipe, en présence de la directrice adjointe, se réunit en principe chaque lundi matin et une semaine sur deux durant les vacances scolaires pour le colloque. La directrice assiste également aux colloques de manière ponctuelle.

Le colloque aborde le fonctionnement de la structure, l'organisation de la semaine et la réflexion autour des situations.

Un procès-verbal est rédigé et conservé sur la plateforme pédagogique dans « document », « colloque ». Il est organisé en sept parties (voir annexe) :

1. La météo du jour
2. La parole au stagiaire
3. Les points directions
4. Les points organisationnels
5. Le temps de parole destiné au stagiaire
6. Le tour des situations de la Maison OBB par les référents et les situations en attente
7. Les situations de l'appartement Premiers Pas

La préparation du colloque se fait en amont et de manière individuelle sur la base d'un canevas. Chaque référent-e-s prépare ses situations en reprenant les objectifs et attentes de séjour de ses référents ainsi que les sous-objectifs hebdomadaires et leur évaluation.

Le personnel de soutien ou intervenants extérieurs sont invités à participer occasionnellement aux colloques.

j. Protocole Incendie

Les locaux de la Maison OBB sont équipés de détecteurs de fumée gérés par une centrale située au rez du bâtiment et reliée aux pompiers. Ainsi, la Villa Hélia (structure voisine) et la Maison OBB sont rattachées à la même centrale, un protocole de collaboration a été établi et validé par les responsables d'institution afin d'assurer la sécurité nécessaire lorsque l'équipe éducative n'est pas présente.

Un exercice d'évacuation annuel est organisé sur le site et des rappels réguliers sont faits auprès de l'équipe. Chaque famille accueillie reçoit les directives en cas d'alarme incendie et des protocoles sont affichés dans toutes les chambres.

Au niveau de la FOJ, un service spécifique incendie est disponible et régule toutes les problématiques et procédures en lien avec cette thématique. Le service intervient auprès des familles résidentes sur notre demande afin de rappeler les consignes nécessaires en s'appuyant sur le document de RETEX PREVENTION disponible sur l'intranet et dans les institutions.

Un contrôle du fonctionnement des détecteurs de fumée et du matériel a lieu une fois par an par une entreprise spécialisée externe dans toutes les institutions du site. Les collaborateurs FOJ suivent des formations régulières.

3. ACCOMPAGNEMENT

a. Cadre conceptuel : Quelques notions clés

On entend par **parentalité**, l'ensemble des réaménagements psychiques et affectifs qui permettent à des individus de devenir parents, c'est à dire de répondre aux besoins de leur(s) enfant(s) dans 4 domaines spécifiques : physique, affectif, psychique et cognitif. Il s'agit d'un processus maturatif, adaptatif, identitaire fait d'ajustements, de bouleversements et de renoncements qui peut être problématique. On parle alors de parentalité « entravée », « troublée » ou « partielle ». Un parent peut être fonctionnel dans certains domaines de sa parentalité, comme être en grande difficulté dans d'autres domaines. L'intensité des liens affectifs n'est pas en rapport avec la qualité de ses réponses parentales. Il faut distinguer être père ou mère dans le sens d'être le géniteur et se conduire comme un père ou une mère (pratique de la parentalité au quotidien).

Parent et enfant interagissent avec leurs comportements et à travers leur expérience subjective plus ou moins conscientisée (affects, représentations, valeurs...). Ils s'influencent mutuellement en tant que deux partenaires pleinement actifs. On représente cette dynamique par une spirale (voir annexe). Il s'agit d'un système bidirectionnel largement asymétrique et impactant pour l'enfant. Quand l'ajustement mutuel est problématique, parent et enfant développent des stratégies qui vont renforcer les dysfonctionnements. La spirale devient néfaste, surtout avec une répétition de ce type d'interactions au quotidien.

L'intervention de la Maison OBB se situe à ces différents niveaux afin de prévenir ou réduire la détresse parentale et la souffrance infantile (troubles du développement, de l'attachement...) dans des dynamiques à risque de carence, de négligence, de maltraitance, etc.

Comme **facteurs de risque** impactant la parentalité, nous pouvons faire mention des fragilités psychiques, des violences conjugales, de la précarité, de l'isolement, des vécus

traumatiques... Ces vulnérabilités font partie intégrante de l'évaluation de l'indication d'accueil. De nombreuses familles cumulent souvent plusieurs de ces facteurs qui augmentent de façon exponentielle les états d'indisponibilité et d'inadéquation parentale.

L'accompagnement de ces familles repose sur la construction d'un lien de « relation d'aide », le défi étant que parentalité troublée est souvent synonyme de troubles du lien.

b. Travail du lien, alliance thérapeutique

Le travail d'accompagnement débute par une rencontre en vue d'initier la création du lien. Les parents, que la Maison OBB accueille, ont des patterns relationnels (habitude développée dans la façon d'être en relation et manière d'exprimer les besoins et sentiments dans une relation) qui compliquent leur capacité à demander de l'aide et/ou d'en comprendre le bénéfice.

Les expériences précoces d'attachement des parents sont un élément majeur à prendre en compte. En effet, c'est au travers de ses propres représentations et de ses stratégies personnelles intériorisées que le parent va adopter des comportements plus ou moins soutenants pour son enfant. L'enfant se construit par les interactions et les échanges, soutenus et stimulés par un adulte.

En développant ou en renforçant le lien d'attachement parent-enfant, la Maison OBB vise aussi à limiter les transmissions intergénérationnelles des problématiques.

c. Accueil

La Maison OBB n'est pas une structure d'accueil d'urgence. Toutefois, l'entrée d'une famille peut être rapide si une place est disponible, que le mandat d'accueil est clairement défini et que le sens du soutien à la parentalité est bien identifié.

Toute nouvelle demande est inscrite en attente sur la plateforme de placement du Service de Protection des Mineurs et fait l'objet d'une évaluation fine.

Les professionnels peuvent intervenir à la demande des familles directement ou par l'intermédiaire de toute personne s'intéressant aux problématiques familiales dans le lien précoce d'attachement.

Au niveau des services et professionnels concernés, nous pouvons citer :

- Le SPMi avec ou sans mandat du TPAE
- Les HUG via la consultation périnatale en pré ou post-partum, la Guidance Petite Enfance et Accordages
- L'Hospice Général
- Les autres foyers de la FOJ comme le foyer du Pertuis, les foyers de la Petite Enfance voire des orientations de foyer pour des adolescentes/jeunes adultes enceintes
- La LAVI
- Le CSP
- Les sages-femmes indépendantes
- Les travailleurs sociaux hors murs
- Cœur des Grottes, Armée du Salut, Arabelle...

Toute situation donne lieu à une évaluation la plus approfondie possible, d'autant plus pour les problèmes d'addictions, de troubles psychiatriques, de handicap physique ou psychique.

La durée de séjour à la Maison OBB est de **trois mois renouvelable une fois** en fonction des objectifs à poursuivre, de l'engagement des familles et du sens de la prise en charge. La prolongation est validée par la direction.

En cas d'accueil prénatal, la durée du séjour est calculée à compter de la naissance de l'enfant.

Un mois après l'entrée, un point de situation en réseau est organisé pour évaluer si le projet fait sens et si des ajustements sont nécessaires.

d. Admission

Avant même l'arrivée d'une famille, une collaboration étroite avec le réseau est instaurée pour penser tant l'indication d'accueil dans la structure que pour définir le projet « sur-mesure » d'une situation familiale complexe.

Comme énoncé plus haut, une admission nécessite une **certaine autonomie du parent**. La présence des éducateurs n'est pas permanente en journée. La nuit, l'équipe n'est pas présente sur le site. Dès lors, une attention particulière est portée sur la sécurité du bébé la nuit.

Il est important que les parents s'engagent véritablement dans cette démarche d'alliance. Une **volonté de mobilisation** est primordiale pour accomplir la mission avec ces parents.

Les critères de non-admission à la Maison OBB sont les suivants :

- Parent décompensé qui nécessite une hospitalisation
- Psychopathologie psychiatrique non reconnue et/ou non compliance au suivi thérapeutique ou à la médication
- Toxicomanie active sans processus de soin
- Parent opposé à la prise en charge rendant la collaboration impossible
- Impossibilité de vivre en collectivité
- Impossibilité de travailler la parentalité pour diverses raisons : conflit conjugaux, situation de précarité financière, administrative
- Recherche de logement uniquement
- Absence de garantie financière

Plusieurs entretiens peuvent parfois être nécessaires avant l'admission afin de donner du sens à l'accueil de la famille.

Un **entretien d'évaluation** est proposé aux parents avec la présence d'un éducateur et de la directrice adjointe. Le parent peut venir seul ou accompagné du professionnel qui a appuyé la demande. En cas de demande d'accueil par le SPMi, la présence de l'IPE est demandée. En cas de sortie de la maternité, de l'UD ou d'hospitalisation sociale, un réseau de sortie est exigé avant le départ de la structure hospitalière.

L'objectif de l'entretien est de présenter la Maison OBB à une famille candidate à l'inscription dans notre structure. Cette visite permet aux parents de visiter les locaux et de se projeter dans la Maison OBB voire de démystifier le lieu. Une brève anamnèse de la situation familiale est présentée par le mandant. Durant cet entretien, la mission et le fonctionnement de la structure sont présentés. La spécificité du double mandat de soutien et d'évaluation est expliquée, ainsi que le sens de la rédaction des observations et du bilan. Il est aussi expliqué l'obligation de transmettre au SPMi les informations utiles pour la compréhension et le suivi des situations sous sa supervision ainsi que l'obligation du professionnel de signaler toute mise en danger d'un mineur dans son intégrité ou son développement personnel. La direction ainsi que l'équipe éducative de la Maison OBB peuvent, à la suite de cette première prise de

contact et avec accord du parent, se mettre en lien avec les différents partenaires du réseau déjà existant afin d'étoffer l'anamnèse et s'assurer que les critères d'admission sont remplis. Si l'un des critères de non-admission est relevé, alors il conviendra de différer ou renoncer à l'accueil à la Maison OBB afin que la mission corresponde bien aux besoins de l'enfant, ses parents et le mandant.

Si le parent consent au projet, une date d'entrée est fixée et un **entretien d'admission** est organisé. Ce prochain échange a pour objectif de récolter les derniers éléments nécessaires à la bonne compréhension de la situation et de définir les modalités du séjour.

Lors de l'entretien d'admission les premiers objectifs et l'orientation du projet de suite sont définis, même s'il peut être amené à changer durant le séjour. Les objectifs du ou des parents et des professionnels sont protocolés et réévalués lors des points de situation mensuels. L'annexe 7 de placement est signée lors de l'entrée par le SPMi, les parents et la Maison OBB.

Cette rencontre a lieu en présence d'un éducateur et de la directrice adjointe, les parents sont en général accompagnés de leur IPE ou d'un autre membre du réseau investi auprès de la famille. Les ressources et les points à travailler sont mentionnés. Le contrat d'accueil est signé et la plaquette de présentation remise aux futurs résidents. Une demande de garantie de prise en charge financière est effectuée auprès du service compétent. La famille est invitée à s'organiser pour son déménagement et devra se présenter avec la somme due pour la caution de 100 ChF.

Plusieurs documents sont remis et expliqués aux parents. Ces derniers doivent les lire (un interprète peut être sollicité si nécessaire) et nous les retourner signés (voir annexe).

- Accord financier
- Entretien et sécurité des chambres
- Charte de la structure
- Autorisation de partage des renseignements
- Autorisation à la diffusion des images
- Plaquette de présentation à destination des familles

e. Objectifs

Les attentes de chacun (famille et professionnels) sont rédigées et définissent les objectifs de travail spécifiques qui en découlent. Des objectifs SMART sont posés avec les parents et remis par écrit au réseau. Dès l'entrée, un projet de suite avec les familles est construit en collaboration étroite avec le réseau. Ce projet donnera une direction au travail même si cette orientation peut être questionnée, rediscutée voire remise en question.

Un objectif **SMART** est :

- **Spécifique** (anglais : *Specific*) : un objectif spécifique doit être en lien direct avec le travail de la personne chargée de réaliser l'objectif : il doit être personnalisé. Par ailleurs, un objectif peut être également qualifié de simple car il doit être simple à comprendre, clair, précis et compréhensible par la personne pour que celle-ci soit efficace.
- **Mesurable** (anglais : *Measurable*) : un objectif mesurable doit être quantifié ou qualifié. Pour réaliser un objectif, la définition d'un seuil est nécessaire afin de savoir quel est le niveau à atteindre. Il n'est pas possible de choisir un objectif que l'on ne peut quantifier ou qualifier par souci d'évaluation des moyens nécessaires pour l'atteindre.

- **Atteignable** (anglais : *Achievable*) : un objectif atteignable doit être raisonnable, favorisant ainsi l'adhésion des participants. On dit parfois aussi : **Acceptable**, **Atteignable** et **Ambitieux**. Il doit aussi être suffisamment grand et ambitieux pour qu'il représente un défi et qu'il soit motivant. Ainsi, l'objectif sera plus facilement accepté par chacun des acteurs.
- **Réaliste** (anglais : *Realistic*,) : un objectif réaliste est un objectif pour lequel le seuil du réalisme est défini. C'est-à-dire un niveau pour lequel le défi motivera le plus grand nombre de participants et évitera au mieux l'abandon de certains participants au fur et à mesure de la progression de l'objectif.
- **Temporellement défini** (anglais : *Time-bound*) : un objectif temporellement défini est délimité dans le temps : une date butoir avec, éventuellement, des dates intermédiaires. L'objectif doit être clairement défini dans le temps par des termes précis.

Pour conclure, l'utilité d'un indicateur SMART résulte de la précision de l'objectif fixé. En effet, si l'objectif visé est trop vague il n'est pas possible de vérifier s'il a été atteint. Il faut donc prendre le temps de bien le formuler. Cet outil permet aussi de mieux collaborer avec le parent dans une compréhension commune et plus accessible.

Tout au long du séjour, les **forces** des différents acteurs sont soulignées et les **limites** relevées donnant ainsi des éléments d'information qui permettront de réfléchir à des solutions pour suppléer les carences.

Déterminer la possibilité ou non des parents à modifier certains comportements désorganisateurs pour l'enfant et entraînant chez lui des symptômes, permet de dégager des pistes de travail et de chercher la meilleure solution possible pour l'enfant et sa famille. Dans toute prise en charge globale d'une famille, il convient de relever les vulnérabilités et également les forces ou les ressources. Ces dernières nous permettent en effet, de pouvoir nous appuyer sur les compétences déjà existantes et peuvent être les fondations de l'alliance thérapeutique. Ainsi, chercher le confetti positif dans cette parentalité troublée permet d'accéder au parent.

f. Spécificité de l'accompagnement prénatal

La période périnatale s'étend de la conception de l'enfant (certains pédopsychiatres vont même jusqu'à dire depuis le désir d'enfant) jusqu'aux deux ans. C'est une étape cruciale dans l'existence de chaque être humain, les fondements des liens d'attachement notamment, se jouent durant ce laps de temps. Ces derniers, s'ils sont solides, permettront à l'enfant, à chaque stade de sa vie, d'avoir confiance en lui, s'appuyer sur l'autre en cas de besoin, réguler ses émotions et ainsi cheminer de façon harmonieuse.

La mission de la Maison OBB intervient dans cette période sensible de la périnatalité.

Un enjeu majeur en prénatal est de contribuer à diminuer le stress parental. Devenir parent constitue un bouleversement global profond qui génère inévitablement de la tension et de l'anxiété.

Ressentir du stress en tant que parent est normal, voire essentiel dans de nombreuses situations. Cependant pour certains parents en raison de leur fonctionnement ou du contexte, le stress accumulé peut devenir délétère quand il atteint un certain niveau ou devient chronique.

Cette détresse est nuisible pour le parent mais peut aussi être associée à des conséquences négatives sur le développement du fœtus, du nourrisson et de la relation parent-enfant.

L'accumulation du stress et des éprouvés négatifs empiètent sur la disponibilité psychique du parent à investir l'enfant à naître. Il teinte négativement les projections sur l'enfant et influence la prise en compte des besoins et soins nécessaires lors de la grossesse.

Il est donc indispensable de chercher à agir sur le stress perçu durant la grossesse afin de favoriser l'entrée dans la parentalité et de prévenir de possibles troubles physiques et psychiques chez l'enfant.

Notre accompagnement vise donc à identifier, avec le parent, les facteurs de stress et explorer des stratégies d'atténuation. Il convient d'apporter une contenance et une continuité entre le pré et le post-partum qui sont des facteurs protecteurs pour ces familles présentant des vulnérabilités. Par exemple, si une source de stress provient de peurs liées au jour de l'accouchement. Nous allons explorer ce sujet avec le parent et chercher des sources d'apaisement, nourrir le projet de naissance, proposer un plan de naissance...

Les accueils en prénatal à la Maison OBB dans des situations à haut risque psycho-social ont confirmé combien la prise en charge avant l'arrivée de l'enfant permet aux futurs parents de faire baisser le stress de la naissance. Ces accompagnements mettent en lumière le bénéfice de préparer la rencontre du nouveau-né avec ses parents dans le cadre contenant et rassurant qu'offre la structure. Le travail avec le service de la liaison et de la périnatalité aux HUG s'est aussi densifié dans ce sens et prend toute son importance dans ce type de suivi. La prise en charge psycho-médicosociale permet à ces bébés d'améliorer leur pronostic afin qu'ils puissent repartir accompagné de leurs parents avec un soutien et un étayage allégé sur l'extérieur. L'expérience nous a montré la réelle plus-value de l'accueil en prénatal avec des évolutions favorables et une quasi-totalité d'enfants qui ont pu retourner à domicile avec leurs parents.

Plusieurs raisons peuvent expliquer cette tendance.

L'accompagnement en prénatal permet au couple de prendre précocement ses marques dans l'institution. Ce facteur favorise le tissage d'une alliance thérapeutique privilégiée avec l'équipe éducative.

En effet en prénatal, les parents sont davantage disponibles, dans la majeure partie des cas, pour investir le lien. Moins sollicités avant la naissance, l'accès aux parents est facilité. Ils sont reconnus dans l'immense travail d'adaptation que génère le temps péri partum. Cet espace leur laisse aussi le temps de faire connaissance avec les autres résidents avant d'être sollicités par le quotidien du nouveau-né.

Cet état de disponibilité offre de fait un accès plus aisés aux représentations des parents (de leur enfant à naître, de leur parentalité, ...) et la possibilité d'un travail sur celles-ci. Il existe une plus grande souplesse de remaniements des représentations à cette période qu'il est intéressant de saisir. La mère se trouve alors dans une fenêtre de transparence psychique permettant une richesse de travail d'une rare qualité.

Dans « La dette de vie. Itinéraire psychanalytique de la maternité. », Monique Bydlowski décrit la grossesse comme un « moment d'un état psychique particulier, un état de susceptibilité où des fragments de l'inconscient viennent à la conscience ».

Il est aussi à relever que dans la majorité des cas, les parents que nous accueillons ont des patterns relationnels qui compliquent leur capacité à demander de l'aide et/ou de bénéficier de cette dernière.

Pour ces parents qui nécessitent du temps pour être en lien, un accueil précoce est un réel bénéfice.

Un travail sur les fragilités existantes peut déjà débuter avec les professionnels ainsi que la mise en place du réseau périnatal. Les sages-femmes de l'équipe ayant un mandat éducatif, elles ne se substituent pas à l'intervention des sages-femmes indépendantes

Nous accompagnons les parents à prendre conscience, dès la grossesse, de l'existence du bébé, de son activité, de son fonctionnement et de la relation déjà existante avec le fœtus. Par ce travail en amont, les parents sont dans une appropriation plus fine de qui est leur enfant et des changements en cours.

Finalement, en termes de santé publique, la prise en charge précoce durant la grossesse est un élément non-négligeable de prévention pour la dépression péri-partum. Rappelons que cette dernière, touche environ 1 femme sur 8 et presque autant d'hommes. Nous proposons la grille Edinburgh Postpartum Depression Scale (EPDS) afin de dépister sous forme auto-évaluative l'existence de cette problématique (Voir annexe).

g. Les moyens

La Maison OBB a pour mission de favoriser le potentiel de santé, de bien-être et d'épanouissement des familles vivant en contexte de vulnérabilité.

Dans une approche globale et individualisée, nous centrons notre intervention sur la relation parent-enfant dans un stade précoce (dernier trimestre de la grossesse à 2 ans) à travers un accompagnement journalier (étayage appuyé).

L'objectif principal est de tendre au développement optimal des enfants en renforçant un lien d'attachement parent-enfant le plus sécurisant possible.

Pour cela, nous travaillons à :

- Soutenir les habiletés parentales afin qu'elles répondent aux besoins fondamentaux de l'enfant
- Favoriser les interactions positives dans les boucles d'échange parent/enfant
- Co-construire un projet de suite porteur de réussite et de satisfaction pour l'enfant comme pour ses parents.

L'accompagnement proposé par les professionnels repose sur différents moyens :

1. L'observation et l'évaluation

- Du parent et de la qualité des réponses apportées aux besoins des bébés
- De l'enfant et de son développement global (physique, moteur, cognitif, social et affectif)
- Des boucles d'échange parent-enfant

2. Le soutien

- La guidance parentale : Le soutien à l'adoption ou la consolidation de comportements parentaux favorisant un attachement sécurisant
- Le soutien émotionnel : accompagnement des parents dans la prise de conscience de leurs vécus, de leurs forces, limites et besoins
- Le soutien pratique : soins donnés à l'enfant

3. Le travail en réseau (voir partie k)

Cette mission appelle à observer et évaluer les compétences parentales afin de soutenir la parentalité. Cette double « casquette » peut paraître antagoniste, voire difficile à porter pour une équipe éducative. Or, nous pouvons affirmer que l'accompagnement proposé auprès des

familles fait coexister ces deux pans de notre travail, l'un alimentant l'autre. En effet, il est indispensable de pouvoir observer les interactions pour les évaluer correctement et il est nécessaire de bien évaluer pour soutenir la parentalité (soutien qu'on peut décrire comme une observation active dans l'ici et maintenant). L'enjeu majeur pour l'équipe éducative se situe dans sa capacité à pouvoir observer correctement et utiliser ces observations pour venir soutenir l'accompagnement et le développement des compétences parentales.

h. Observation de l'enfant

L'équipe éducative observe le développement du bébé sur plusieurs niveaux : son développement moteur, son développement psychoaffectif, sa régulation tonique. Ces observations sont croisées avec les bilans pédiatriques et ceux d'autres professionnels pouvant intervenir comme les physiothérapeutes, les psychomotriciens et pédopsychiatres.

L'équipe formée spécifiquement au tout petit s'appuie sur les apports théoriques définissant les stades du développement, ainsi que sur des grilles sensorimotrices. L'objectif étant de déterminer les besoins spécifiques du bébé afin de mettre en place le soutien nécessaire à son meilleur développement tout en incluant le parent. L'observation des signaux de détresse et de souffrance peuvent se faire sur un bébé très jeune, de quelques jours. On peut nommer les signaux d'alerte suivants : hypervigilance, hypotonie, retrait dans le sommeil, fuite du regard...

La pyramide de Maslow est souvent utilisée pour illustrer les besoins de l'enfant (voir annexe). Une sage-femme est formée à l'utilisation de l'échelle de Brazelton. Il s'agit d'une grille d'observation du bébé qui peut s'appliquer, pour un enfant né à terme et en bonne santé entre son deuxième jour de vie et ses deux mois de vie. Des adaptations de son utilisation sont toutefois nécessaires en cas de pathologies du bébé.

« L'échelle de Brazelton s'appuie sur l'hypothèse selon laquelle le nouveau-né a des compétences d'une part, et une organisation complexe d'autre part. » (Brazelton 1973)

« [Il] est un être social et semble prédisposé à l'interaction avec son caregiver depuis la naissance, en sollicitant chez [lui] la qualité de soins nécessaire à son adaptation. » (p.9-10 Echelle de Brazelton évaluation du comportement néonatal, T. B. Brazelton, J. K. Nugent, éditions Médecine et Hygiène, 2001).

L'échelle de Brazelton comprend différents items et différentes phases d'administration : adaptation (qualité du sommeil en venant interférer avec des stimulis), réflexes (avec une attention particulière aux signes de fatigue ou de débordements), mais aussi câlinité et consolabilité puis enfin les items d'orientation-interaction (jeux avec le bébé sonores, visuels ou conjoints). Le ou les parents sont conviés à participer ce qui pourra enrichir la restitution et avoir des observations conjointes dans le in-vivo. Chaque nouveau-né est doté d'un panel de compétences, des différences interindividuelles existent. L'examinateur joue un rôle primordial qui permet au bébé l'expression de ses compétences et ses aptitudes à se réguler.

La grille d'observation nous permet de mieux décoder les besoins du bébé, il y a des domaines où tel enfant à 3 semaines de vie sera compétent/aura une certaine autonomie et d'autres contextes dans lesquels il aura besoin du soutien plus ou moins important de son caregiver. Un autre enfant du même âge pourra démontrer une aisance dans d'autres domaines et un besoin d'étayage plus ou moins soutenu qu'un autre bébé du même âge. L'échelle de Brazelton, telle que proposée à la Maison OBB, n'a aucune prétention diagnostique. Le but recherché est de fournir un environnement et un contexte propices pour que l'enfant puisse laisser émerger ses compétences, et nullement de le mettre en difficulté.

Pour le professionnel, il y aura des repères développementaux qui seront gardés en tête : ainsi un bébé se construit par étapes : le système nerveux autonome doit être bien régulé avant

que l'enfant puisse réguler son système veille-sommeil et son système moteur. Ces trois points sont des prérequis à une orientation-interaction de qualité.

Des propositions peuvent être faites à l'issue de cette passation de l'Echelle de Brazelton afin de consolider ces trois paramètres fondamentaux avant de tenter une interaction et risquer de mettre enfant et parent dans l'échec ou provoquer un sentiment d'insatisfaction. Le but étant de potentialiser la mise en route du processus d'attachement précoce.

L'Echelle de Brazelton est un formidable outil à utiliser avec les parents et les enfants accueillis à la Maison OBB car les parents sont souvent impressionnés par tout ce que leur bébé sait déjà faire et comment il peut communiquer. Seront pointés également les signes de fatigue ou de débordement qui permettront au caregiver d'être attentif au rythme et aux besoins du petit et découleront sur un meilleur ajustement de la dyade.

Enfin, l'échelle de Brazelton est une photographie au jour « J » de l'enfant, elle n'est nullement prédictive d'un tempérament ou trait de caractère, elle peut ainsi être répétée avec le même professionnel afin de noter l'évolution.

La communication du nouveau-né avec le monde est déjà très riche et variée. Accompagner les parents dans ce « décodage » du langage de bébé est fascinant et permet de soutenir l'émergence et/ou la consolidation des liens d'attachement précoce.

i. Observation du parent

L'équipe éducative accompagne au quotidien le parent, l'adulte vivant une situation particulière dans un contexte défini. Aller à sa rencontre dans la création d'un lien de confiance est l'enjeu principal pour un accompagnement constructif. Les professionnels référents vont aborder tout au long du séjour les histoires de vie, comprendre la situation dans son contexte (socio-juridico-administratif) permettant ainsi de mettre en avant les ressources et les facteurs de risque.

La rencontre du parent dans son vécu, ses ressentis et ses représentations est recherchée pour comprendre les enjeux qui l'habitent. Sa disponibilité psychique, sa régulation émotionnelle et ses projections modèlent ses comportements parentaux.

L'équipe va aussi observer l'autonomie fonctionnelle du parent, sa manière de pouvoir être autonome dans sa propre prise en soin et la gestion du quotidien. Cette attention particulière s'appuie sur la réponse aux besoins de base, les rythmes, la capacité à mobiliser un réseau de soin et de soutien et pouvoir s'appuyer sur le réseau adulte (HG, AI, curateurs, Imad, psychiatre, médecins...).

Des entretiens de référence hebdomadaires sont organisés et construits pour permettre d'évaluer les objectifs définis, de faire un état des lieux de l'état du parent et suivre finement l'évolution de la situation. Ces temps d'échanges permettent d'accéder aux représentations du parent, à son histoire de vie et ainsi pouvoir mieux les accompagner. Ces temps sont obligatoires dans l'accompagnement de la famille.

Différents outils pédagogiques sont utilisés tels que : l'anamnèse, le génogramme, l'éco carte (voir annexe).

L'objectif est de mettre en avant la part de bonne parentalité et de ne pas avoir des attentes hors d'atteinte afin de préserver le parent d'un échec. Si les objectifs ne sont pas cohérents avec les capacités du parent, l'accompagnement peut devenir maltraitant. Les professionnels de la Maison OBB sont éthiquement vigilants à ne pas tomber dans cet écueil.

j. Observation de l'interaction

Observer l'interaction est toute la particularité et la complexité de la mission de la Maison OBB. Pouvoir observer ce qu'il se passe dans la relation parentale demande une maîtrise d'outils et d'apports théoriques indispensables avec lesquels travaille chaque professionnel de l'équipe.

La théorie de l'attachement a été élaborée par John Bowlby, psychiatre et psychanalyste anglais du XXème siècle. Cette théorie soutient qu'un enfant, dès sa naissance, a un besoin primaire de développer une relation d'attachement avec une ou plusieurs personnes (un caregiver ou figure d'attachement) qui prennent soin de lui de façon cohérente et continue afin de connaître un bon développement social et émotionnel. Les enfants utilisent les figures d'attachement comme base de sécurité à partir desquelles ils vont obtenir du réconfort face à des situations qui génèrent de la peur, du chagrin ou de la colère.

L'attachement est une dimension interpersonnelle qui dure ensuite tout au long de l'existence qui est dirigée du plus faible vers celui qui protège. Elle est construite sur la base d'expériences interactives réelles précoces avec le caregiver et stockées dans la mémoire à long terme.

Il existe différents styles d'attachement correspondant à des stratégies adaptatives spécifiques (sûre, évitant, résistant-ambivalent) qui remplissent une double fonction essentielle : assurer la protection de l'individu et favoriser sa socialisation. Le style d'attachement désorganisé, quant à lui, se distingue par l'absence d'une stratégie organisationnelle cohérente face aux situations stressantes.

Bowlby décrit des modèles internes opérants (MIO) qui représentent « l'ensemble des attentes envers les proches que le tout-petit se construit progressivement sur la base de ses premières expériences relationnelles ». Les modèles internes opérants résultent ainsi des schèmes cognitifs construits à partir de l'intériorisation de ces séquences interactives et en particulier des réponses les plus saillantes et les plus fréquentes de la figure d'attachement. Les modalités de *caregiving* ont donc une place fondamentale dans la construction des modèles internes opérants.

Les modèles internes opérants donnent ensuite lieu à deux modèles : un modèle de soi comme représentation de soi plus ou moins digne d'être aimé et un modèle d'autrui représentant la confiance à l'égard des autres en particulier en situation d'alarme et de détresse. Ces MIO ont une fonction dynamique car ils opèrent dans la vie de l'enfant comme un filtre stable en colorant d'une certaine manière sa réalité. Ils guident l'enfant dans sa manière de se comporter et de comprendre le comportement d'autrui.

Ces représentations de soi et des autres, construites à partir de la relation entre l'enfant et sa figure d'attachement, accompagneront plus tard l'individu et influenceront ses pensées, ses sentiments et ses comportements dans ses relations à l'adolescence et à l'âge adulte. Bowlby (1978) précise à ce sujet que « pour la plupart des individus, le lien avec les parents persiste dans la vie d'adulte et affecte le comportement d'innombrables manières. » "

En situation de stress, les mécanismes intériorisés par les expériences des premiers mois de vie se réactivent et définissent les manières d'être en lien les uns envers les autres, teintant les relations.

La grossesse ainsi que les premiers mois de vie d'un enfant, sont des périodes durant lesquelles le couple se trouve dans un grand état de bouleversement et de vulnérabilité. Le stress de manière général active le mode d'attachement du caregiver tout en sapant ses ressources. En effet, les parents qui éprouvent un stress trop intense ne pourront pas « prendre soin » de leur enfant de manière sensible. Ils doivent donc d'abord répondre à leurs propres demandes d'attachement afin de pouvoir mobiliser au mieux leurs compétences de caregivers.

Le professionnel à la Maison OBB pourra offrir au parent en situation de vulnérabilité la possibilité de baisser son niveau d'insécurité afin de se rendre plus disponible et sécurisant pour son enfant. Il pourra ainsi renforcer ses compétences de caregiver dans le but de favoriser le développement de son enfant.

Prenons l'image des poupées gigognes pour illustrer ce propos. Nous allons les imaginer dans l'ordre croissant. La plus petite des poupées représentant le bébé, la suivante le parent, la troisième l'équipe éducative et le réseau primaire, la quatrième le réseau dans son entier, la cinquième la FOJ, les HUG, la sixième le monde politique et le gouvernement.

Afin que le bébé puisse être régulé, rassuré, sécurisé par son parent, ce parent a besoin lui aussi d'un caregiver (troisième poupée gigogne : éducateurs, réseau primaire) qui prenne soin de lui, le rassure, lui offre un contenant lui permettant d'exercer son caregiving envers son enfant. Les éducateurs auront besoin du réseau et aussi de la FOJ pour pouvoir à leur tour exercer leur rôle de caregiver envers le parent et au-dessus nous trouvons le système politique et le gouvernement qui a comme rôle de chapeauter toutes les poupées gigognes des échelons au-dessous afin que chacun, par effet domino, contribue à assurer le bon développement de l'enfant qui se trouve au dernier échelon et pourtant au centre même des actions de chacune des poupées gigognes l'enveloppant.

Le modèle de **régulation mutuelle des échanges** selon Tronick et Gianino met en avant que le nourrisson a deux systèmes de régulation. Un système d'auto-régulation tourné sur lui-même et un système faisant appel à son environnement externe et centré sur l'interaction.

Dans ce même schéma, chaque système influence l'autre et impacte la relation au travers des interactions. Cette régulation devrait permettre à l'enfant de trouver l'apaisement et le calme propice pour entrer dans la construction de son développement et dans les échanges sociaux.

Notre accompagnement va reposer sur une observation fine des interactions entre les parents et l'enfant à travers **4 dimensions fondamentales** :

- **La sensibilité parentale** : la capacité du caregiver à lire et répondre de manière adaptée aux signaux de l'enfant dans une temporalité ajustée. Cette sensibilité est un des facteurs déterminants pour la sécurité de l'attachement chez l'enfant. Il est démontré par des études que la sensibilité parentale la première année de vie du bébé est un facteur prédictif important pour déterminer le style d'attachement que l'enfant pourra développer.
- **La proximité**: le degré de présence physique et émotionnelle du parent dans la relation à l'enfant.
- **L'engagement**: l'implication active et régulière du parent dans les interactions.
- **La réciprocité**: la capacité du parent à construire une relation d'échange mutuel.

Dans le cadre de l'évaluation et pour affiner les observations quotidiennes, l'équipe utilise la grille du TECAF à des temps définis (1 mois, 3 mois et 6 mois) pour permettre une image plus objective de la situation (voir annexe). L'outil permet de relever les degrés de préoccupation et les forces dans chaque domaine : le contexte socio-familial, la santé et le développement de l'enfant, l'attachement, les compétences parentales, le contrôle des impulsions, la reconnaissance de la responsabilité, les facteurs personnels affectant les capacités parentales, le réseau social et l'histoire des services cliniques.

Il offre une compréhension globale de la situation familiale et permet d'avoir un fil rouge dans la prise en charge des situations complexes.

Arrivé à la fin du séjour et de l'évaluation, un bilan est rédigé afin de mettre en avant l'évolution de la famille et préconiser des suites de prise en charge selon les forces et les fragilités. La trame du bilan (voir annexe) est conçue de manière à relever les facteurs de risques et les facteurs protecteurs. Ce bilan est outil pour la famille et les professionnels qui vise à donner du sens aux prises en charge, à favoriser la continuité et à offrir un support aux réflexions.

Le bilan est remis et expliqué aux parents avant l'envoi aux professionnels. Les parents peuvent y joindre leurs remarques, observations ou compléments : l'écrit des professionnels n'est pas modifié, toutefois, le résident peut s'exprimer et partager ses ressentis sur le contenu du bilan. Si les parents donnent leur accord, il est remis au réseau pour permettre la poursuite du travail d'accompagnement.

Lors de situation exceptionnelle comme un placement d'urgence, stoppant abruptement le séjour et le lien avec le parent, le bilan peut être transmis au SPMi sans avoir pu, au préalable, être restitué au parent. C'est essentiellement le cas échéant dans les procédures judiciaires.

k. Soutien

Comme déjà énoncé, la fenêtre de la gestation jusqu'aux deux ans de l'enfant est une période cruciale à bien des égards pour celui-ci. C'est aussi une période idéale pour prévenir des troubles relationnels futurs entre le parent et l'enfant.

Jusque dans les années 1980, on a cru, à tort, que le bébé n'avait pas de vie psychique. Or, entre zéro et deux ans environ, son cerveau est en pleine ébullition. Le petit être humain vit une période de plasticité cérébrale inédite et unique. C'est ce qu'on appelle la période sensible : «700 nouvelles connexions synaptiques se forment chaque seconde dans le cerveau de l'enfant. Elles résultent des interactions de l'enfant (et ses gènes) avec son environnement », explique le Dr François Hentsch, pédo-psychiatre aux HUG.

Une aide dans la régulation des émotions et dans le contrôle des impulsions peut être assurée de manière continue à la Maison OBB. L'expérience nous montre que la structure offre aux familles un lieu contenant et sécurisant propice à favoriser la rencontre avec leur enfant et la réflexion autour de l'évolution de leur situation.

L'équipe éducative aide les parents à identifier les vulnérabilités pouvant entraver leur parentalité et leurs ressources pour les dépasser. Les habiletés parentales sont observées, les difficultés travaillées et les forces soulignées.

Le pouvoir d'agir des parents est sans cesse encouragé dans l'objectif de répondre à leurs besoins et ceux de leur bébé. Les échanges se basent sur des objectifs communs et partagés.

Les interventions éducatives s'effectuent sous différentes formes. Un soutien dans le partage des informations concernant le développement de l'enfant sur une base théorique permet au parent une meilleure connaissance de son enfant. L'éducateur pourra, si nécessaire, « faire à la place » du parent en sa présence en verbalisant et expliquant son intervention auprès de l'enfant. Ce type d'intervention a pour but de soutenir le parent afin que ce dernier puisse, par mimétisme, reproduire des gestes spécifiques (modeling).

Afin d'illustrer ces différents degrés de soutien à la parentalité (faire à la place de, modeling, métacommunication, empowerment), ci-dessous un exemple concret du bain de bébé :

- « **Faire à la place de** » : l'éducateur fait le bain du bébé, le parent est présent dans la salle de bain, le professionnel est dans l'interaction (tactile, visuelle, auditive) avec l'enfant et explique le soin au parent.
- « **Modeling** » le parent donne le bain lui-même en reproduisant les séquences qu'il a vues précédemment exécutées par l'éducateur. Parfois en début d'autonomisation dans les soins primaires à l'enfant, le parent sera happé par le souci de bien faire au niveau gestuel, « ne rien oublier », l'éducateur peut alors soutenir l'enfant dans la verbalisation. Au fur et à mesure que le parent prendra confiance, la parole sera jointe à la gestuelle.
- **Métacommunication** : le parent donne le bain, le professionnel soutient le bien être émotionnel de l'enfant en méta communiquant les ressentis de bébé. L'éducateur se tient en retrait tout en accompagnant le parent à décoder les signaux de son enfant. Il s'agit de mettre des bulles de BD au-dessus de l'enfant. L'intersubjectivité étant la plupart du temps complexe pour les adultes que nous accueillons. Par exemple, l'éducateur va dire : « Alors Jules, tu as apprécié que maman prenne le temps de te laver dans tous tes petits plis, mais on dirait que maintenant tu sembles vouloir dire que c'est trop long... » Ou alors « Dis donc Jules, tu fais des grands mouvements avec tes jambes et tes bras, est-ce que l'espace dans la baignoire te désécurise, C'est trop grand pour toi ? On va regarder si papa te met délicatement contre un bord de la baignoire si cela te convient mieux. »
- **Autonomisation** : Le parent, s'il en ressent encore le besoin, pourra vérifier avec l'éducateur qu'il a bien anticipé la préparation et que tout le matériel, le chauffage de la salle de bain, la température du bain soit adéquate avant de dérouler seul le bain avec son enfant.
- **Empowerment** : Il a lieu tout le long de ces différentes étapes, c'est-à-dire encourager, conforter, valider le parent dans les compétences acquises. Nommer les progrès et l'objectif atteint une fois que le parent est autonome dans le soin, que la sécurité physique et affective de l'enfant est acquise et que le soin est un moment de partage, idéalement de plaisir partagé entre le bébé et son parent

I. Travail en réseau

Nous collaborons avec toutes les personnes qui constituent une ressource pour la famille et le réseau de professionnels.

Le travail en réseau est indispensable dans l'accompagnement des familles pour une prise en charge globale et ajustée. Notamment car la temporalité à disposition est courte pour co-construire un projet de suite. Pour ce faire, il est nécessaire d'avoir le consentement des parents pour échanger avec les professionnels du réseau (hors SPMi).

Le **réseau de l'enfant** prend en compte les professionnels médicaux et thérapeutiques (pédiatre, pédopsychologue, psychomotricien...), les intervenants du champ de la protection de l'enfance, la crèche etc.

Le **réseau de l'adulte** est également vaste incluant les professionnels de divers domaines : médico-thérapeutiques (médecin, thérapeutes), social, financier (SPAD, HG, AI), et judiciaire (TPAE, TPI).

Des points mensuels sont faits avec les membres du réseau pour suivre l'évolution des situations et rester dans une dynamique de co-construction du projet pour l'enfant et les

parents. Les objectifs sont évalués et modifiés dans la continuité du sens donné au soutien à la parentalité et aux prises en charge. Si des échanges entre professionnels sont nécessaires, nous informons les parents du contenu de nos propos.

Par de multiples collaborations, supervisions et réflexions interinstitutionnelles, la Maison OBB a pu s'inscrire dans tout le réseau des partenaires liés à la périnatalité. Un travail également important s'est construit avec l'Unité de Développement des HUG, les services de la Liaison et Accordages dans une réflexion commune pour mieux évaluer en réseau les critères d'indication d'accueil et de réfléchir ensemble l'évaluation des interactions parentales. L'outil TECAF offre une nouvelle manière de penser et observer ces situations familiales complexes. Cet outil est utilisé par l'Unité de développement aux HUG ainsi que par l'AEMO Petite Enfance. Son existence est connue et soutenue par le SPMi et d'autres professionnels.

Une collaboration importante est en place avec l'Unité de Développement des HUG pour les transitions entre l'hôpital et notre structure. L'expérience des situations passées a permis de mettre en place un « protocole » de sortie afin de s'adapter aux fragilités des situations. Ainsi des réseaux ont lieu avant la sortie du bébé afin de réfléchir aux étapes nécessaires pour l'intégration à la Maison OBB. Ceci dans le but de faire baisser au maximum le niveau de stress chez le parent et de permettre d'évaluer également l'autonomie fonctionnelle de ce dernier.

Dans des situations avec un niveau élevé d'inquiétude, une intégration progressive de l'enfant auprès de ses parents à la Maison OBB permet de continuer l'évaluation tout en limitant la prise de risque. Ces nouveaux dispositifs ont fait leur preuve dans la continuité des prises en charge, évitant des discontinuités et des ruptures néfastes pour le bébé.

m. Prise en charge des observations préoccupantes

Les observations quotidiennes des professionnels mènent, comme décrit ci-dessus, à une évaluation permettant la détermination des besoins de soutien et de la définition d'un projet de suite. Certaines situations doivent faire l'objet d'une attention particulière.

Ainsi la direction est atteignable 24h/24h pour répondre aux éventuelles questions des professionnels concernant la sécurité des personnes ou du lieu d'hébergement.

Lorsque le professionnel a vu ou a eu connaissance d'un danger pour le mineur, il est tenu d'en informer son supérieur hiérarchique qui déterminera s'il y a lieu de signaler la situation aux services compétents. En effet, dans le cadre de sa mission, le professionnel de la Maison OBB est soumis au CCS par son article 34 al. 2, dans lequel il est spécifié que les personnes qui sont en relation avec des mineurs dans le cadre d'une profession, d'une charge ou d'une fonction ont le devoir de signaler au Service de Protection des Mineurs les situations qui pourraient justifier une intervention.

Ainsi, dans l'accompagnement spécifique de la Maison OBB, certaines situations feront l'objet d'un signalement prénatal (directement au TPAE) ou post-natal (auprès de la direction du SPMi). Dans l'idéal, le signalement se fait avec l'accord du parent afin de pouvoir élaborer une prise de conscience des difficultés nécessitant une demande d'aide et de protection pour le développement de l'enfant. Lorsque le SPMi entre formellement dans la situation, l'équipe éducative accompagne le parent lors des premières rencontres afin de mettre du sens à la prise en charge du SPMi.

Les signalements prénatals font l'objet d'une réflexion particulière auprès des HUG dans le cadre des grossesses à risques et avec le SPMi. La Maison OBB soutient l'idée, qu'en cas de nécessité, ces signalements effectués avant la naissance du bébé sont synonymes de mesure de prévention et évitent des annonces abruptes et traumatisques par la suite. Lorsqu'un réseau de soin peut être mis en place avec le SPMi avant la naissance, un travail sur les fragilités

évaluées permet de donner du sens aux multiples prises en charge visant à soutenir le lien précoce d'attachement.

k. Accompagnement du parent qui ne réside pas à OBB

Dans le cadre de sa mission de soutien et d'évaluation des compétences parentales, la Maison OBB a comme ligne directrice de prendre en compte la famille dans sa globalité, au plus proche de sa réalité. L'ensemble des ressources présentes autour de l'enfant sont sollicitées dans le réseau primaire ou secondaire.

Que les parents soient en couple ou séparés, chacun a sa place dans la vie de l'enfant.

Dans l'idée d'un lien continu et sûre pour l'enfant il semble important d'investir le parent qui ne réside pas à la Maison OBB pour autant qu'il en fasse la demande.

Cette vision donne une place particulière au parent non-résident, tant dans l'aspect du soutien au caregiver résidant que dans l'importance de la construction du lien d'attachement pour l'enfant.

La littérature nous enseigne que « les rôles parentaux ont évolué en relation avec les changements sociaux et économiques : l'émancipation des femmes, l'extension de leurs investissements professionnels, le taux croissant des séparations et divorces, les revendications plus ouvertes des familles gays et homoparentales. On constate que les « nouveaux pères » sont plus proches des enfants dès leur jeune âge (« paternage ») alors que les « anciens » s'investissaient (quand ils le faisaient) plus tardivement. » (Delage, 2015)

Se référant au modèle de l'attachement pourtant construit au départ essentiellement sur la dyade formée par l'enfant et sa mère, Michel Delage rappelle que l'enfant peut s'attacher à d'autres adultes qu'à cette dernière, et en particulier au « père attracteur ». Le père est donc loin d'être une figure secondaire, mais au contraire, il est à considérer comme un « caregiver » paternel. Il en souligne le rôle protecteur dans la socialisation de l'enfant et le caractère stimulant. Il énumère ensuite les différentes manières d'appréhender le père sur la base du modèle de l'attachement : figure d'attachement au même titre que la mère, mais secondaire, figure d'attachement indépendante et différente de la figure d'attachement maternel et enfin père situé dans un modèle triadique. Il complète sa réflexion en soulignant que la famille est un groupe d'attachement où les parents représentent deux figures d'attachement distinctes qui se complètent, s'articulent ou s'opposent.

L'objectif de l'accompagnement de ces familles est de permettre à chacun de trouver sa place afin de construire un équilibre garantissant le bon développement de l'enfant.

Dans ces situations, le travail s'axe sur les aspects de la parentalité et de la coparentalité. Si le soutien de la co-parentalité nécessite un travail approfondi, il appartiendra alors à d'autres professionnels spécialisés dans ce domaine de travailler cet aspect complexe.

→ Nuits à OBB

Le parent qui ne réside pas à la Maison OBB a la possibilité de venir y passer des nuits tant que cela ne porte pas préjudice à l'enfant, au parent résident ou à l'institution. La présence de nuit du parent non-résident se fait généralement dans un second temps (deux à trois semaines après l'arrivée de la dyade résidente, afin que celle-ci ait pris ses marques). Le parent non-résident est tenu de respecter la charte de la Maison OBB au même titre que les bénéficiaires. Lorsque la famille est suivie par le Service de Protection des Mineurs, ce service est légitime pour donner son accord quant aux nuits du parent non-résident au sein de la structure. La consultation et l'accord de la direction du foyer est également nécessaire. Chaque présence doit être annoncée et est tarifée.

→ **Rencontres (droits de visite) et évaluation des compétences parentales du parent non-résident**

Dans le cadre de la prise en charge globale des familles, nous sommes amenés à inclure et donc de collaborer avec le parent qui ne réside pas au sein de la structure.

Il est parfois bénéfique pour l'enfant que les visites avec le parent non-résident se déroulent au sein de la Maison OBB. Les raisons suivantes sont évoquées : lieu familier pour l'enfant, présence rassurante des éducateurs pour le parent et facilitateur pour le parent visiteur, procédure judiciaire longue pour l'obtention d'un droit de visite.

Pour ces rencontres, un cadre clair est défini et porté par le réseau professionnel entourant la famille. Nous pouvons proposer des échanges ponctuels et offrir des conseils adaptés à des besoins spécifiques et des demandes ciblées.

Cependant, il est important de préciser, en raison de la nature de notre fonctionnement et des ressources disponibles, que nous ne sommes pas en mesure de fournir un accompagnement soutenu, ni de procéder à une évaluation approfondie et globale de leur situation. La Maison OBB ne propose pas de visites médiatisées.

L'objectif de notre collaboration est de fournir des outils et un appui ponctuel qui favorisent la coparentalité et l'intérêt de l'enfant.

Si nécessaire des espaces spécifiques pour les rencontres existent dans le réseau genevois tels que :

- Le Point Rencontre (FOJ)
- L'Espace Rencontre Famille (FOJ)
- Therapea
- Filinea

Le bilan de fin de séjour peut contenir des informations sur des aspects spécifiques nécessaire aux prises de décisions.

Il est nécessaire de penser les espaces de chacun en fonction des particularités de chaque situation familiale.

I. Prise en charge de la fratrie

Comme l'évoque le Quality4Children, lors de placement hors du foyer familial, la fratrie, dans la mesure du possible, n'est pas séparée. La Maison OBB offre aux familles la possibilité de l'accueillir dans sa globalité, permettant ainsi l'accueil de la fratrie avec comme objectif de préparer un projet de suite au plus proche de leur réalité.

La prise en charge de la famille à la Maison OBB passe par le bébé accueilli avec son parent. Le travail de soutien à la parentalité est ciblé sur ce bébé avec, toutefois, un regard professionnel sur les autres enfants composant la fratrie ainsi que les dynamiques existantes au quotidien.

L'évaluation des capacités parentales est ainsi principalement axée sur la dyade mère/père – bébé.

Il est important de soutenir le parent afin qu'il puisse garantir une prise en charge multidimensionnelle des besoins spécifiques de son enfant selon sa place dans la fratrie mais également de veiller à la sécurité affective dans ce moment particulier de la vie qu'est l'arrivée d'un bébé dans la famille.

En lien avec la théorie de l'attachement, le travail d'accompagnement de l'équipe de professionnels est d'observer et de soutenir le parent dans la relation qu'il entretient avec chacun de ses enfants. Toutefois le bilan de fin de séjour sera centré sur le bénéficiaire principal, à savoir le bébé.

Une attention particulière est portée sur la différenciation que peut faire le parent des besoins particuliers de chacun de ses enfants et la capacité de l'adulte à apporter des réponses adaptées en fonction des âges et des besoins de chacun des mineurs.

L'équipe porte un regard attentif sur l'organisation que le parent met en place et sur ses capacités d'anticipation des besoins quotidiens de son/ses enfants.

La prise en charge de la fratrie demande de la rigueur et de la continuité afin de mobiliser tous les acteurs du réseau (école, crèche, HUG, pédiatre, thérapeute, SPMi, HG, etc) tout en restant soutenant pour le parent.

m. Vie en collectivité

L'équipe de la Maison OBB propose aussi un accompagnement dans la vie en collectivité. Compte tenu des diversités de cultures et de valeurs des familles accueillies, les habitudes de celles-ci peuvent aboutir à des difficultés de cohabitation. Dans cette réalité de proximité et afin d'éviter trop de conflits, chaque famille signe une charte de vie en communauté (voir annexe). Celle-ci pose un cadre général de la vie au quotidien dans les locaux de la Maison OBB.

Elle se base sur les notions de respect et de sécurité.

Sur cette base commune, nous organisons des réunions de colocation avec les familles à une fréquence adaptée aux difficultés rencontrées et aux arrivées/départs des familles. En principe, les réunions du rez-de-chaussée et du premier étage sont indépendantes. Si cela est nécessaire, l'équipe éducative organise une réunion de colocation commune avec toutes les familles afin de clarifier le cadre de la vie en communauté à la Maison OBB. Durant ces réunions les éducateurs adoptent une posture d'écoute afin de faire circuler la parole et valider les ressentis de chacun. Ces réunions permettent à l'équipe de reposer les attentes de l'institution et redonner du pouvoir d'agir aux familles afin que les attentes de tous les acteurs soient satisfaites. Ces espaces d'écoute et de médiation sont aussi une préparation à l'environnement dans lequel les familles vont évoluer à la sortie de la Maison OBB.

La médiation est utilisée par l'équipe dans des situations de conflit. Elle permet d'accompagner les familles à pouvoir exprimer leurs souffrances et leurs besoins. La médiation aide à se reconstruire en donnant l'occasion de contribuer à sa propre guérison et remise en confiance. Elle permet également d'apprendre à prendre de la distance, de rester calme et apaiser la situation. Elle encourage les personnes impliquées à faire émerger des solutions qui conviennent aux deux parties, d'apprendre à se préserver et identifier ses émotions, ses besoins et ses valeurs. L'idée principale étant que chacun y gagne quelque chose lors de la résolution d'un conflit. Finalement, la médiation permettra aussi de renforcer le lien entre les protagonistes.

n. Sortie – Projet de suite

Le projet de sortie est réfléchi sur la base de l'intérêt de l'enfant, mettant en avant les forces et fragilités des compétences parentales.

Ainsi, le travail en réseau tout au long du séjour permet de construire un projet de suite tenant compte des besoins de la famille.

Le suivi à long terme est co-construit avec les parents, leur réseau familial et les professionnels afin d'assurer à l'enfant et ses parents un soutien dans la continuité du travail effectué à la Maison OBB.

Le départ est une période délicate sur le plan émotionnel pour les familles, même si celui-ci est prévu et attendu positivement. Outre les aspects logistiques denses, les sorties peuvent réactiver des blessures relationnelles (abandon, trahison, injustice...) en lien avec leur histoire de vie et affecter leur sentiment d'aptitudes à vivre sans un soutien éducatif.

Il est essentiel de prendre en compte ces dimensions affectives afin de favoriser une continuité dans leur évolution et le maintien d'un sentiment de sécurité.

Nous sommes donc attentifs à préparer la séparation et à accompagner la famille dans la continuité en évitant au maximum des ruptures abruptes.

Pour ce faire, il est essentiel de poser des mots sur les différents ressentis vécus en lien avec la séparation, de valoriser les progrès réalisés et d'établir des ponts vers des ressources externes au préalable. La notion de tuilage est importante dans les temps de transition. Nous proposons, par exemple, des contacts ou des rencontres avec les futurs acteurs du réseau avant le départ. Ces échanges rassurent la famille et aide à instaurer une relation de confiance. Nous partageons alors les étapes importantes du parcours de la famille et les besoins de soutien que nous identifions.

Dans un temps court, dense et contenant, ces familles devraient pouvoir faire une nouvelle expérience du lien qui, peut-être, deviendra significative pour la suite de leur histoire.

A la suite de notre évaluation et de la réflexion du réseau, deux perspectives de sorties sont possibles : celle d'un accompagnement de la famille vers un nouveau lieu de vie et celle d'une séparation parent/enfant (« urgente » ou programmée).

→ **Retour à domicile ou vers une autre structure**

Si un soutien à la parentalité à domicile est nécessaire, un tuilage est anticipé et organisé avec les professionnels qui prendront la suite de la Maison OBB.

En fonction du besoin de la famille et du réseau existant, différentes possibilités sont envisagées pour le suivi à domicile :

- Le SPMi peut mettre en place une Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO), solliciter l'intervention d'une AEMO Petite Enfance (APE) ou du Service Educatif Itinérant (SEI).
- Sans intervention du SPMi, l'Action Préventive en Milieu Familial (APMF) peut intervenir sur demande des parents (voir annexe)
- Dans l'attente de la mise en place de ces prestations et selon nos disponibilités, une Prise en Charge Externe (PCE) sur une durée déterminée peut également être envisagée sous certaines conditions (avec un maximum de 4h/semaine sur 3 mois).

A Genève, peu d'appartements sont disponibles et la plupart des familles ne disposent pas d'un bail locatif à leur sortie. Des solutions transitoires doivent alors être trouvées.

Une collaboration existe avec les assistants sociaux de l'Unité Logement de l'Hospice Général pour trouver des solutions de suite et orienter au mieux les familles.

Pour les personnes à l'aide d'urgence, le choix des hébergements est moins important que pour ceux qui disposent d'un permis de séjour.

Les Centres d'Hébergement Collectifs de l'Hospice Général ainsi que des associations privées peuvent héberger les familles « sans-papiers ».

La Maison OBB travaille régulièrement avec l'Action Catholique d'Action Sociale et Educative (ACASE), la fondation Aux Cœur des Grottes, l'association Aux 6 Logis, le foyer Arabelle ou l'association d'Hébergement d'Urgence pour Mineurs Accompagnés (HUMA).

Les résidents disposant d'un permis de séjour et recevant l'aide de l'Hospice Général peuvent être orientés dans des hébergements différents. Pour les familles ayant déjà procédé aux inscriptions dans les régies publiques, l'Hospice Général dispose de deux résidences (Alto et Les Berges du Rhône) où des assistants sociaux aident les familles à accélérer la procédure pour trouver un logement individuel. Ces mêmes familles peuvent être logées temporairement à l'hôtel si les autres dispositifs sont saturés. L'accès aux foyers du Cœur des Grottes ou Arabelle est quelques fois préconisé en fonction du projet de la famille.

Les professionnels accompagnent les familles dans leur nouveau lieu de résidence. Tout est mis en œuvre pour qu'elles repartent munies d'un soutien avec lequel elles auront pu se familiariser tout au long de leur séjour à la Maison OBB.

→ **Placement**

Si l'évaluation effectuée par le réseau s'oriente vers un placement de l'enfant, une recherche de lieu d'accueil est effectuée par le SPMi. L'enfant peut alors être confié à un membre de sa famille, à un foyer de la petite enfance ou en famille d'accueil. A défaut de place, une hospitalisation sociale, bien que non adaptée, peut être sollicitée par le SPMi.

Lorsque la collaboration avec le parent est possible, l'équipe de la Maison OBB participe avec les parents aux rencontres avec le foyer de suite ou la famille d'accueil. L'objectif est de soutenir le parent dans ce moment difficile afin qu'il puisse confier son enfant dans les meilleures conditions possibles et en comprenant le sens de cette mesure. Il est toujours visé de remettre au parent sa part de « bon parent ».

Si le parent n'a pas la capacité d'accompagner l'enfant sur son nouveau lieu de vie, les référents de la situation se chargent de faire cette démarche. Ils veillent à transmettre toutes les informations nécessaires à la prise en charge de l'enfant (rythmes, alimentation, informations administratives, etc.).

Finalement, les professionnels de la Maison OBB accompagnent le parent après la séparation. Il s'agira de s'assurer de la bonne prise en charge thérapeutique par le réseau adulte, d'activer le réseau social et soutenir émotionnellement le parent qui vient de vivre le placement de son enfant. Le parent a un délai de 72 heures pour trouver une solution de logement suite au départ de son enfant.

La mission de la Maison OBB envers le parent prend fin lors de son déménagement dans son nouveau lieu de vie.

4. LOGEMENT DE SUITE "PREMIER PAS"

a. Contexte

Dans l'idée de penser la continuité des accompagnements, il manquait un « après OBB » sous forme de logement de suite avec un étage amoindri. Le projet de l'appartement Premiers Pas a alors émergé.

La mise à disposition de cette prestation s'inscrit dans une continuité de contenance avec pour finalité une autonomie complète des familles, tant dans l'aspect de leur parentalité que sur la gestion des événements du quotidien.

Dans ce cercle vertueux, le panel des prestations complémentaires FOJ/partenaires permet des prises en charge sur mesure, répondant à la complexité des situations accueillies. Dans ce processus, une famille peut séjourner à la Maison Dora avec une présence éducative renforcée puis à la Maison OBB avec un aspect de soutien à l'autonomie parentale plus grand avant d'intégrer un appartement de suite avec une présence éducative réduite, permettant une plus grande exposition aux divers facteurs de risques.

Il a été constaté, dans le cadre de la prise en charge des familles à la Maison OBB, qu'un certain nombre d'entre elles a besoin d'un espace de transition à leur autonomie afin de consolider et finaliser le projet de vie.

En effet, selon les projets et les facteurs de risque, un retour à domicile ou dans les logements transitoires proposés par l'Hospice Général ne sont pas adaptés. Ce fossé est pour certaines familles trop grand et vient déséquilibrer toutes les acquisitions en cours. Les familles sont exposées du jour au lendemain à des situations de vie complexes dont ils ont été protégés précédemment. Ce filet de sécurité est plus intensif que les prestations ambulatoires seules et peut permettre de soutenir certains parents dans leur évolution positive.

Dans le logement de suite, les parents sont les premiers acteurs de leur réseau ; ils sont en contact direct avec les différents partenaires. L'équipe éducative de la Maison OBB est présente en deuxième ligne si besoin. En effet, nous avons pu observer que certains parents ont besoin de temps pour intégrer les codes et les attentes sociétales.

Il est à noter également que la temporalité de la Maison OBB étant de 6 mois maximum, il y a parfois besoin de davantage de temps pour évaluer la situation et pouvoir construire le projet de suite avec tout le filet de sécurité souhaité et nécessaire.

Il est aussi à relever que dans le dispositif genevois actuel, en dehors de la Maison OBB et la Maison Dora, il n'existe pas de foyers ou lieux de vie collectifs ayant pour mission le soutien à la parentalité qui accepte la présence des pères.

b. Objectifs

Le logement de suite de la Maison OBB répond aux objectifs suivants :

- Fluidifier le système existant dans l'étayage parental incluant plus de modularité entre les structures existantes.
- Offrir une temporalité plus large quand le projet n'est pas totalement abouti et finalisé avec le réseau.
- Offrir un espace de transition progressif entre un étayage éducatif quotidien à la Maison OBB et une autonomie complète. Ainsi le retrait de la contenance éducative est progressif. L'équipe éducative garantit encore un filet de sécurité au même titre que les autres acteurs du réseau de la famille.
- Prendre conscience des facteurs de risque dans un milieu moins protégé et soutenant que la Maison OBB, tout en maintenant suffisamment d'étayage au développement des compétences parentales.
- Maintenir un regard sur le développement du bébé et un accompagnement sur des moments du quotidien plus réduit qu'à la Maison OBB.
- Renforcer les compétences déjà travaillées au sein de la Maison OBB afin de cimenter les fondations pour permettre au projet de suite, visant à l'autonomisation complète, de se pérenniser.

- Maintenir le lien et l'intégration du père.
- Soutenir la prise d'autonomie dans le lien et la communication avec le réseau primaire et secondaire. Amener les parents à la prise en charge de leur pouvoir d'agir auprès de leurs interlocuteurs du réseau professionnel les entourant.

c. Description de la prestation

L'appartement de suite, composé de trois chambres meublées, peut accueillir deux à trois familles et n'est proposé qu'à la suite d'un séjour à la Maison OBB. Il permet aux parents de poursuivre et consolider leur projet de vie construit durant leur séjour. L'intégration des familles dans le logement de suite est dépendante de l'évaluation effectuée durant le séjour à la Maison OBB (facteurs de risques, limites versus compétences) et de leur projet de suite. La décision d'intégrer une famille dans ce logement est prise en réseau et dans une optique de continuité après leur séjour dans notre structure. Comme mentionné plus haut, la décision finale appartient à la direction.

La durée de l'hébergement est de 3 mois renouvelable une fois.

A la transition entre la Maison OBB et l'appartement, de nouveaux objectifs sont définis avec les parents et le réseau. Ils sont réévalués à trois mois.

Les rencontres avec les familles sont planifiées à raison de 3 passages d'un éducateur par semaine.

Les familles sont indépendantes et gèrent seules leur quotidien. Des entretiens réguliers, une guidance parentale ainsi qu'un étayage allégé sont proposés aux parents.

La ligne éducative ne fait plus partie de la prestation du logement de suite. Il n'y a plus non plus la possibilité d'être véhiculé par un éducateur. Néanmoins, un membre de l'équipe peut retrouver un résident sur le lieu d'un rendez-vous extérieur.

Les produits ménagers, la literie ainsi que le matériel de puériculture sont à la charge du parent.

Le prix de la prestation du logement de suite est facturé CHF 800.- par mois par adulte.

5. PERSPECTIVES DE SUITE

- a. Poursuite du logement de suite ?
- b. Projet Place des Philosophes avec possible mandat HUG (pédopsychiatre, psychiatre, assistant social, psychomotricien)

6. ANNEXES

- a. Protocole de collaboration Foyer Odyssée
- b. Protocole de collaboration APMF
- c. Protocole de collaboration Villa Hélia
- d. Plan d'évacuation
- e. Trame de colloque
- f. Canva et charte de colloque
- g. Régulation de la relation au travers des interactions
- h. Dépliant de présentation
- i. Accord financier
- j. Entretien et sécurité des chambres
- k. Charte de la structure
- l. Autorisation de partage des renseignements
- m. Autorisation à la diffusion des images
- n. Plaquette à destination des familles
- o. EPDS
- p. Pyramide de Maslow
- q. Génogramme
- r. Ecocarte
- s. Trame de bilan fin de séjour

a. Protocole de collaboration Foyer Odyssée



COLLABORATION OBB-ODYSSEE

CLEFS

Un jeu de clé reste au Foyer de l'Odyssée. Le passe ouvre toutes les chambres.

Il peut être utilisé par des éducateurs du pool de remplacement et doit être ramené après chaque mission.

URGENCE NUIT

Dans l'urgence et sans autre solution possible, un enfant peut être accueilli au foyer de l'Odyssée pour UNE nuit ou une partie de la nuit dans une mesure de protection.

Cet accueil exceptionnel doit être avalisé par la direction et les conditions suivantes sont nécessaires :

- Accueil de l'enfant accompagné d'un éducateur et du parent si son état le permet selon l'horaire convenu.
- Transmission des informations et du matériel pour l'enfant : le lait, les biberons, doudou, couches, médicaments, sa nacelle de poussette pour dormir si possible ou lit d'appoint.
- Après la nuit, l'enfant doit quitter l'Odyssée à 7h. Si un éducateur ne peut pas venir, le parent viendra le chercher en attendant l'éducateur d'OBb.
- Dès le jour suivant, l'éducateur d'OBb informe par email le SPMi et le réseau de la famille afin d'évaluer la suite de la prise en charge possible.

Pour rappel :

La ligne de la Maison OBB **022 309 56 98** est déviée toutes les nuits auprès d'un membre de l'équipe.

Stéphanie VAGNEUX, DAFe reste joignable en second plan au 079 828 17 58

SITUATION PARTICULIERE

Chaque situation particulière nécessitant une collaboration entre les deux équipes est validée par les directions. Toutes les informations nécessaires à la prise en charge d'une famille doivent avoir été transmises par email entre équipe. Une « marche à suivre » est validée pour le bon suivi de la situation et une temporalité est mentionnée.

ALARME INCENDIE

La Maison OBB est rattachée par la centrale à la Villa Hélia. Ils seront les premiers répondants en cas d'alarme incendie lors d'absence de présence éducative sur OBB. En cas de nécessité, ils pourront appeler l'Odyssée pour un soutien.



Amaury PARIS

Directrice adjointe de l'Odyssée



Stéphanie VAGNEUX

Directrice adjointe à la Maison OBB

b. Protocole de collaboration APMF



Lancy, le 10 mars 2024

COLLABORATION MAISON OBB - APMF

Constat :

Après plusieurs années d'accompagnement des familles au sein de la Maison OBB, une collaboration étroite avec les éducateurs APMF dans une approche préventive du soutien à la parentalité a émergé. Il convient d'insister sur les avantages de pouvoir offrir cette possibilité de soutien aux familles après un séjour à la Maison OBB, afin de rassurer les parents dans leur projet de vie et d'autonomisation, en soutenant la transition vers un milieu moins contenant.

La demande adressée à l'APMF pour la prise en charge de ces familles sort du processus habituel et nécessite d'être pensée et réfléchie par écrit, surtout compte tenu de la liste d'attente de l'APMF. Ces situations sont prises en priorité dans le but d'une réintégration optimale vers l'autonomie.

Population visée :

Les familles accueillies à OBB ne bénéficiant pas d'un suivi SPMi, étant donné que cette condition ne peut être dérogée pour le suivi des familles par l'APMF.

Objectifs :

- Permettre la continuité du suivi de la famille
- Favoriser le tuiage à la demande et avec l'accord des parents.
- Contribuer à l'accompagnement préventif de situations fragiles.

Processus :

L'équipe de la Maison OBB propose aux parents un accompagnement de l'APMF ainsi que d'autres aides existantes sur le canton à la fin de leur séjour. Si un parent exprime son intérêt pour un suivi par l'APMF, la direction informe son collègue de la situation avec une estimation de la date de sortie probable. L'équipe envoie ensuite au responsable, avec l'accord du parent, une brève anamnèse de la situation et de l'accompagnement effectué à titre informatif.

Après avoir vérifié avec la Direction de l'APMF la disponibilité d'un éducateur dans un délai qui soit évalué par la famille et OBB comme « raisonnable », l'APMF peut être proposée.

En concertation avec son équipe éducative, la direction de l'APMF nomme un éducateur pour effectuer le suivi de la famille, selon les mêmes modalités d'un suivi classique. L'APMF s'efforcera dans la mesure du possible de mettre à disposition des éducateurs ayant un profil « Petite enfance ».

Le secrétariat de l'APMF prendra contact avec la famille pour lui communiquer le nom et les coordonnées de l'éducateur. Il précisera que l'intervention ne débutera qu'au moment où le parent aura pris contact avec l'éducateur.

En conclusion, cette collaboration vise à donner un sens au suivi des familles qui se trouvent dans un moment de leur vie nécessitant un soutien.

La collaboration APMF-OBB a la volonté de soutenir le travail préventif auprès des familles vulnérables. Il vise à poursuivre une continuité des liens et des accompagnements créés et investis par les parents. A terme, l'objectif est d'éviter une péjoration de la situation pouvant mener à une séparation de l'enfant de ses parents. L'objectif final étant la totale autonomie des familles.



Stéphanie VAGNEUX



Alexandre ZEN RUFFINEN

Sybille GALLANDAT CREVOISERAT

David CRISAFULLI

c. Protocole de collaboration Villa Hélia

COLLABORATION OBB-HELIA

ALARME INCENDIE

La Maison OBB : 022 309 56 98

La Villa Hélia : 022.309.57.58

Heures de présence éducative de OBB

Du lundi au vendredi 8h-20h30, la nuit un tournus est effectué par l'équipe pour la garde téléphonique.

Samedi et dimanche, l'éducateur est présent physiquement 7h sur chaque journée. Il reste en piquet téléphonique du vendredi soir au lundi matin et peut être appelé et se rendre sur site.

Villa Hélia et Maison OBB sont rattachées à la centrale incendie située au rez-de-chaussée de OBB.

En cas **d'alarme incendie en mode différé**, *de 8h à 20h*, avec présence éducative à OBB :

- Les deux éducateurs de service, à OBB et à Hélia, se déplacent conjointement pour localiser le lieu où l'alarme s'est déclenchée, réarment si besoin et en fonction des raisons du départ de l'alarme, appellent de toute manière les pompiers, pour intervenir, ou pas.

En cas **d'alarme incendie en mode direct** (*dès 20h et le week-end*) à la Maison OBB, hors présence éducative :

- L'éducateur de la Villa Hélia se rend à la Maison OBB pour évaluer la situation : localiser le lieu dans la maison, communiquer avec les parents présents sur les raisons du déclenchement de l'alarme...
- Il fait le lien avec les pompiers pour les informer des raisons du déclenchement de l'alarme, afin d'évaluer le nombre de véhicules qui doivent se déplacer.
- La personne de piquet à la Maison OBB est informée et viendra prendre le relais sur place selon les besoins. L'Odyssée peut également être appelée en cas de besoin.

En cas de **feu avéré** et en attendant l'arrivée de l'éducateur d'OBB et des pompiers :

- Dans la mesure du possible et sans se mettre en danger, l'éducateur de la Villa Hélia est garant de vérifier que le bâtiment soit vide et si besoin rassure les familles en attendant l'arrivée de l'éducateur de garde. Si l'éducateur de Hélia a besoin de soutien, il appelle l'Odyssée qui viendra en renfort en attendant l'arrivée de l'éducateur de garde de la Maison OBB et des pompiers.

Un sac Ikea est disponible sur chaque étage de la Maison OBB en cas de besoin pour sortir les bébés.

La Maison OBB envoie un récapitulatif par mail du nombre de personnes (adultes et enfants) accueillies par chambre. Elle est garante de le réactualiser à chaque changement de famille.

Sur chaque chambre est affiché le nom des personnes qui y vivent permettant de pouvoir connaître le nombre de personne.

Un passe d'accès aux chambres est à disposition de l'équipe à la Villa Hélia. Elle est entreposée dans le bureau.

Lorsque la Villa est de sortie durant les week-end, ou partis en camps, les éducateurs de service en informent les éducateurs de piquet à OBB, afin qu'ils puissent s'organiser en conséquence.



VAGNEUX Stéphanie

Maison OBB



GMUR Sibylle

Villa Hélia

e. Trame de colloque

Présences :

Absences :

Rôles :

Ecriture du PV :

Animateur et garant du temps:

9h00 : Début du colloque

9h00-9h05 : Météo du jour (5')

9h05-9h15 : Points direction (10')

9h15-9h30 : Points organisationnels (15')

9h30-9h40 : Paroles au stagiaire (10')

9h40-9h50 : Pause (10')

9h50-11h10 : Situation OBB – 10' / situations (80') (penser situation supervision)

1 er	Chambre 1
Famille	
Enfant + d.naissance	
Date d'entrée	
Date de fin	
Références	
SPMI - IPE	
Mandat - Attentes	
<u>Objectifs fixés pour le séjour :</u>	
1.	
2.	
3.	
Projet de suite :	

Evénements marquants :

Rendez-vous :

Observation enfant :

Observation parents :

Observation interactions :

Sous-objectifs SMART semaine + évaluation-moyens-actions

- 1.
- 2.
- 3.

1 er	Chambre 2
Famille	
Enfant + d.naissance	
Date d'entrée	
Date de fin	
Références	
SPMI - IPE	
Mandat - Attentes	

Objectifs fixés pour le séjour :

- 1.
- 2.
- 3.

Projet de suite :**Evénements marquants :****Rendez-vous :****Observation enfant :****Observation parents :****Observation interactions :****Sous-objectifs SMART semaine + évaluation-moyens-actions**

- 1.
- 2.
- 3.

1 er	Chambre 3
Famille	
Enfant + d.naissance	
Date d'entrée	
Date de fin	
Références	
SPMI - IPE	
Mandat - Attentes	

Objectifs fixés pour le séjour :

- 1.
- 2.
- 3.

Projet de suite :

Événements marquants :

Rendez-vous :

Observation enfant :

Observation parents :

Observation interactions :

Sous-objectifs SMART semaine + évaluation-moyens-actions

- 1.
- 2.
- 3.

1 er	Chambre 4

Famille

Enfant + d.naissance	
Date d'entrée	
Date de fin	
Références	
SPMI - IPE	
Mandat - Attentes	

Objectifs fixés pour le séjour :

- 1.
- 2.
- 3.

Projet de suite :

Evénements marquants :

Rendez-vous :

Observation enfant :

Observation parents :

Observation interactions :

Sous-objectifs SMART semaine + évaluation-moyens-actions

- 1.
- 2.
- 3.

2ème	Chambre 1
Famille	
Enfant + d.naissance	
Date d'entrée	
Date de fin	
Références	
SPMI - IPE	
Mandat - Attentes	

Objectifs fixés pour le séjour :

- 1.
- 2.

3.

Projet de suite :

Événements marquants :

Rendez-vous :

Observation enfant :

Observation parents :

Observation interactions :

Sous-objectifs SMART semaine + évaluation-moyens-actions

1.

2.

3.

2ème	Chambre 2
Famille	
Enfant + d.naissance	
Date d'entrée	
Date de fin	
Références	
SPMI - IPE	
Mandat - Attentes	

Objectifs fixés pour le séjour :

1.

2.

3.

Projet de suite :

Événements marquants :

Rendez-vous :

Observation enfant :

Observation parents :

Observation interactions :

Sous-objectifs SMART semaine + évaluation-moyens-actions

1.

2.

3.

2ème	Chambre 3
Famille	
Enfant + d.naissance	
Date d'entrée	
Date de fin	
Références	
SPMI - IPE	
Mandat - Attentes	

Objectifs fixés pour le séjour :

1.

2.

3.

Projet de suite :

Événements marquants :

Rendez-vous :

Observation enfant :

Observation parents :

Observation interactions :

Sous-objectifs SMART semaine + évaluation-moyens-actions

1.

2.

3.

2ème	Chambre 4
Famille	
Enfant + d.naissance	
Date d'entrée	
Date de fin	
Références	
SPMI - IPE	
Mandat - Attentes	

Objectifs fixés pour le séjour :

- 1.
- 2.
- 3.

Projet de suite :

Événements marquants :

Rendez-vous :

Observation enfant :

Observation parents :

Observation interactions :

Sous-objectifs SMART semaine + évaluation-moyens-actions

- 1.
- 2.
- 3.

11h10-11h20 : Situations Premiers pas (10') :

11h20- 12h00 : Temps de travail à 15aine

11h00 : Fin du colloque 😊 Très belle journée :)

Duplication feuille de colloque pour le suivant, à faire à chaque fin de colloque:

-> afficher les actions ->copier dans : EDU/COLLOQUE

Renommer le fichier sur la date du prochain colloque

Préparation individuelle du colloque :

- **Chaque référent-e-s prépare ses situations avec les éléments suivants :**
 - Copier-coller des objectifs et attentes de séjour
 - Mise à jour des sous-objectifs semaines & évaluation
 - Mettre en rouge les situations jugées prioritaires
 - Être au clair avec les objectifs, évènement marquants, rdv...)
- **WE : assurer que la grille colloque est remplie**
- **Préparation des supervisions**
- **Préparation des temps de travail**
- **Les étudiants préparent leur temps de parole**
- **Récupérer l'ordinateur :**

Présences :

Absences :

Rôles :

- ✓ **Prise du PV**
- ✓ **Garant du temps :**
- ✓ **Animateur :**

Organisation horaire du colloque :

9h00 : Début du colloque

9h00-9h05 : Météo du jour (5')

9h05-9h15 : Points direction (10')

9h15-9h30 : Points organisationnels (15')

- Agenda maison
- Horaires
- Situations en attente

9h30-9h40 : Paroles au stagiaire (10')

- Objectifs
- Relations avec les enfants
- Relations avec les parents
- Relation avec l'équipe et la direction

9h40-9h50 : Pause (10')

9h50-11h10 : Situation OBB – 10' / situations (80') (penser situation supervision)

11h10-11h20 : Situations Premiers pas (10') :

11h20- 12h00 : Temps de travail à 15ème

12h00 : Fin du colloque ☺

Charte du colloque :

- ✓ Les membres de l'équipe sont à l'heure au colloque
- ✓ Respect de la parole lors du colloque
- ✓ Respect de la confidentialité
- ✓ Être bienveillant, courtois et compréhensif
- ✓ Pas de discussion annexes
- ✓ Ecoute active de l'équipe
- ✓ Adopter une attitude constructive
- ✓ Rester synthétique
- ✓ Définition d'un garant du temps, de la prise de PV et d'un animateur
- ✓ Venir préparer au colloque (objectifs, évènement, RDV...)
- ✓ Partager ses observations
- ✓ Pouvoir nommer ses ressentis / émotions en toute confiance
- ✓ Répondeur pour la ligne OBB
- ✓ Mais surtout un peu d'humour ☺

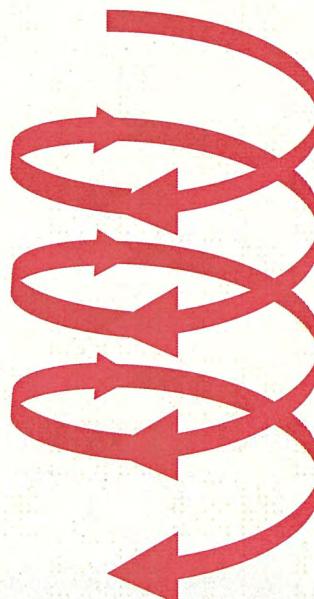
Régulation de la relation au travers des interactions

Deux partenaires actifs

L'harmonie, la mutualité et la réciprocité sont fonction de différents facteurs liés à la fois au parent et au bébé/à l'enfant

Le parent

- Disponibilité au moment de l'interaction
- Modalité de puériculture et de soins au bébé
- Relation avec le bébé
- État psychologique actuel
- Personnalité



Le bébé - l'enfant

- Vigilance, attention et disponibilité au moment de l'interaction
- Réactivité personnelle aux sollicitations et stimuli du partenaire
- Relation avec le partenaire et modalité de son attachement à celui-ci
- État psychologique actuel
- Caractéristiques (naissantes) de sa personnalité

h. Dépliant de présentation

PRESENTATION DE LA FOJ

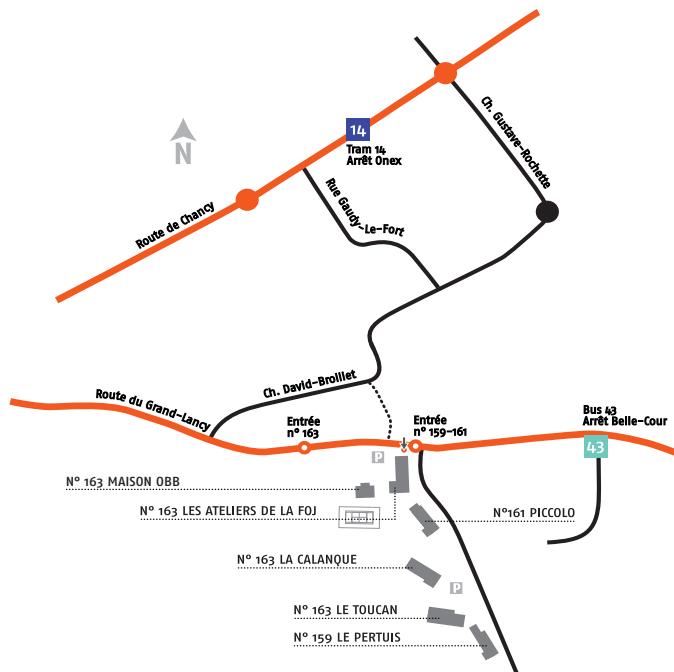
La Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) a pour but de proposer des actions préventives et d'assurer l'accueil, le soutien, l'accompagnement et l'encadrement éducatif d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes qui en ont besoin. La FOJ se doit d'offrir aide et soutien à la parentalité au sein des foyers éducatifs et au domicile des parents.

La FOJ gère des résidences pour jeunes apprentis, étudiants non universitaires et jeunes travailleurs à faible revenu.

La FOJ offre un soutien à la parentalité, en prévention de mesures éducatives et d'accompagnement plus intenses Action éducative en milieu ouvert et Action préventive en milieu familial (AEMO et APMF). La collaboration avec tous les partenaires est une condition sine qua non à l'accomplissement de la mission de la FOJ.

La FOJ met en oeuvre la politique de l'éducation spécialisée, définie par les autorités politiques du canton de Genève, en collaborant avec les services officiels communaux, cantonaux et fédéraux.

Afin d'assurer un lien entre les autorités politiques, les pensionnaires, la direction et les collaborateurs de la Fondation, le Conseil de fondation chapeaute la FOJ.



MAISON OBB

Maison OBB
Chemin de Gilly 40 • 1212 Grand-Lancy

Equipe éducative
T 022 309 56 98
educateurs.obb@foj.ch

Secrétariat
Chemin de Gilly 40 • 1212 Grand-Lancy
T 022 309 56 97

Direction
Sybille Gallandat Crevoiserat, Directrice
Stéphanie Vagneux, Directrice adjointe
www.foj.ch

foj FONDATION
OFFICIELLE
DE LA JEUNESSE

La structure accueille les bébés de 0 à 2 ans accompagnés de son ou ses parents



PRÉSENTATION

La Maison OBB accueille les bébés de 0 à 2 ans accompagnés de son ou ses parents voire de sa fratrie. Elle accueille également les mères dans le dernier trimestre de grossesse. Cette prestation innovante est une alternative au placement institutionnel et vise à soutenir les parents qui rencontrent des difficultés à décoder les besoins de leur bébé. Elle offre également un accompagnement préventif en prénatal dans des situations de grande vulnérabilité.

L'objectif de l'accompagnement des professionnels est l'observation de la qualité des réponses apportées par les parents aux besoins des bébés et la guidance parentale. Cette prestation tend à favoriser une alliance avec les parents afin de déterminer au mieux leurs compétences, les soutenir et en développer de nouvelles dans le but qu'ils puissent par la suite remplir pleinement leur rôle de parents tout en rassurant les partenaires du réseau.

FONCTIONNEMENT

Les demandes sont majoritairement adressées par le Service de protection des mineurs ou l'équipe de Périnatalité des HUG.

Lorsque les parents ne peuvent assurer la prise en charge de leur enfant, celui-ci sera accueilli, dans la mesure du possible, dans une structure de la FOJ. Une équipe composée d'éducatrices spécialisées, d'infirmières et de sages-femmes accompagnent au quotidien 8 familles sur une durée de 6 mois maximum.

Quatre familles vivent en colocation sur deux étages dans un bâtiment sur le site des foyers de Gilly.

HÉBERGEMENT PRIX

ADULTE CHF 40.-/ JOUR
ENFANT 20.-/JOUR

Ce prix comprend la location de la chambre, l'accompagnement des professionnels, la jouissance des locaux communs.

Les repas sont à la charge de la personne accueillie.

i. Accord financier OBB

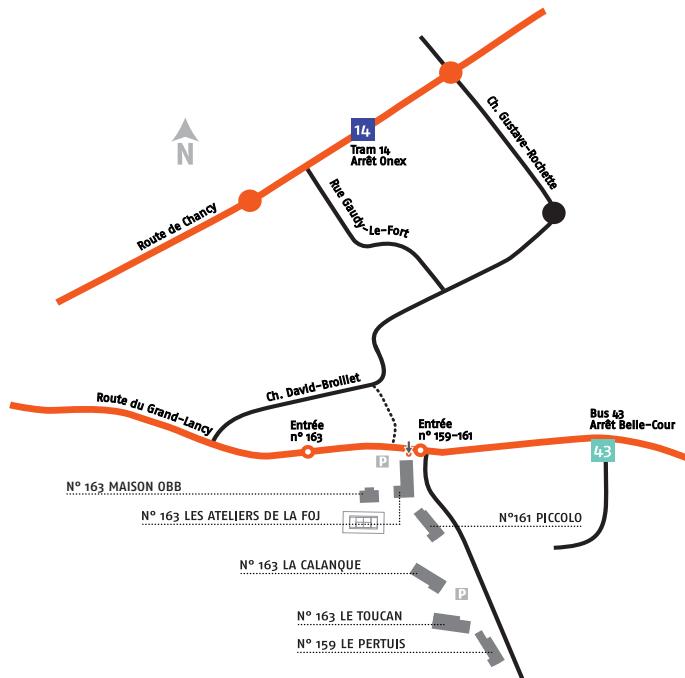
ACCORD FINANCIER

Prix du séjour de la maison OBB
par personne et par nuitée :

Adulte CHF 40.-
Bébé/ enfant CHF 20.-

M/Mme
Prix de CHF par jour
Accompagné(e) de
.....
Prix de CHF par jour
Total CHF par jour

Une caution de CHF 100.- est demandée à l'admission
(clés, matériel).



Pour le bon déroulement de votre séjour, vous vous engagez à respecter le cadre de vie à La Maison OBB, sa charte ainsi que le guide du vivre ensemble.

JE SOUSSIGNÉ (E)

NOM / PRÉNOM

CERTIFIE AVOIR LU ET COMPRIS LE CONTRAT ET
M'ENGAGE À LE RESPECTER

SIGNATURE

DATE

Maison OBB
Chemin de Gilly 40 • 1212 Grand-Lancy

Equipe éducative
T 022 309 56 98
educateurs.obb@foj.ch

Secrétariat
Chemin de Gilly 40 • 1212 Grand-Lancy
T 022 309 56 97

Direction
Sybille Gallandat Crevoiserat, Directrice
Stéphanie Vagneux, Directrice adjointe
www.foj.ch

MAISON OBB
CONTRAT D'ACCUEIL

foj FONDATION
OFFICIELLE
DE LA JEUNESSE



PRÉSENTATION

La mission de la Maison OBB est de vous accueillir en tant que père et mère et de vous soutenir durant trois mois (renouvelable une fois) dans le quotidien avec vos enfants. L'objectif de l'accompagnement des professionnels est d'observer la qualité de vos réponses aux besoins de vos enfants.

Dès votre arrivée, un soutien éducatif vous est proposé en lien avec les attentes du service placeur ainsi que vos demandes/besoins personnels. L'accompagnement à la parentalité est l'objectif principal.

Tout au long du séjour, une co-construction est entreprise avec vous et les partenaires du réseau pour élaborer un projet au plus proche de vos besoins et de ceux de vos enfants. Au terme de votre séjour, un bilan rédigé par les professionnels, vous est remis et est transmis au SPMI et au réseau avec votre accord.

La Maison OBB permet l'accueil de huit familles.

LA VIE À LA MAISON OBB

Pour le bon déroulement de votre séjour, vous vous engagez à respecter le cadre de vie à la Maison OBB (sa charte et le guide du vivre ensemble).

Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents durant le séjour. L'institution ne peut être tenue en aucun cas pour responsable des accidents et dommages éventuels subis ou provoqués par un ou plusieurs enfants.

Vous avez la possibilité de recevoir des visites en ayant au préalable fait la demande auprès d'un-e éducateur-trice.

Chacun assure son programme quotidien: préparation des repas, nettoyage des locaux, achats... Nous attendons votre participation à la réunion des colocataires qui a lieu à chaque quinzaine.

LA MAISON OBB

Pour des raisons de sécurité, un membre de l'équipe peut en tout temps accéder à votre chambre. Si vous êtes absent de la Maison OBB sans avoir prévenu plus de 48h d'affilée, nous informerons les partenaires et votre chambre sera attribuée à une autre personne.

Dans la semaine qui suit votre départ et sans nouvelles de votre part, vos affaires personnelles seront remises à une association caritative. Aucun profit n'en sera retiré.

L'alcool, les drogues, les objets dangereux ainsi que la violence physique ou verbale ne sont pas admis. La direction de la Maison OBB peut en tout temps prendre la décision de mettre un terme au séjour.

La Maison OBB est un espace non-fumeur, des cendriers sont à votre disposition à l'extérieur.

j. Entretien et sécurité des chambres



Entretien et sécurité des chambres au sein de la Maison OBB

Afin d'assurer un environnement adapté aux enfants et respectueux des locaux et du mobilier, je m'engage à honorer les consignes énoncées ci-dessous :

- Aérer la chambre 15 minutes 2X/jour.
- Ouvrir les stores en journée.
- Les draps adultes et enfants doivent être lavés toutes les deux semaines au minimum et plus si nécessaire.
- Tous les matelas (adultes et enfants) doivent être recouverts d'une alèse.
- L'aspirateur doit être passé au moins une fois par semaine dans la chambre.
- Les médicaments et produits de nettoyage ne doivent pas être accessibles aux enfants.
- Les couches sales doivent être mises à la poubelle.
- Les poubelles des chambres doivent être vidées régulièrement.
- Signaler à l'équipe si un dommage survient.

Autres informations importantes à noter :

- Les lits, le mobilier et la literie (adulte et enfant) sont prêtés pour chaque résident durant le séjour.
- Des linges de bain peuvent également être prêtés sur demande du résident.
- En cas d'endommagement du matériel, une partie ou la totalité de la caution pourra être retenue.
- Si cela s'avère nécessaire, l'éducateur peut demander au résident de ranger/nettoyer sa chambre.
- En cas d'urgence, les éducateurs sont autorisés à entrer dans la chambre du résident sans sa permission.

Accessoires d'accès :

Badge d'entrée (nombre et numéros) :

Clé de la chambre (nombre fournies) :

Caution : francs remise le :

Date et signature :



Maison OBB

FONDATION OFFICIELLE DE LA JEUNESSE

Fournitures prêtées par la Maison OBB, à rendre lors du départ :

LA FONDATION OFFICIELLE DE LA JEUNESSE (FOJ)

La Maison OBB est gérée par la FOJ dont la mission est de répondre aux besoins d'accueil, de soutien et d'accompagnement éducatif d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes qui, pour des raisons d'ordre éducatif et de protection, ne peuvent rester temporairement dans leur milieu familial.

La FOJ propose un soutien à la parentalité, en prévention de mesures éducatives et d'accompagnements plus intenses. La collaboration avec tous les partenaires est une condition sine qua non à l'accomplissement de sa mission. La FOJ met en œuvre la politique de l'éducation spécialisée, définie par les autorités politiques du canton de Genève, en collaboration avec les services officiels communaux, cantonaux et fédéraux.



La Maison OBB offre un soutien à la parentalité sous la forme d'un accompagnement du quotidien. La particularité de cette structure est d'accueillir huit familles en résidence pour une durée de 3 mois, renouvelable une fois. La Maison OBB a été ouverte en mars 2017 pour accueillir l'enfant avec son/ses parent-s et la fratrie, afin de permettre l'observation du lien et la qualité des réponses parentales aux besoins de l'enfant.

Cette mission passe par l'accompagnement de différents axes d'observation et de soutien:

- **Le développement de l'enfant;**
- **Les soins prodigues à l'enfant;**
- **Les échanges entre l'enfant et son parent et du lien qui se crée entre eux;**
- **Le soutien dans l'établissement d'un projet de suite pour la famille en collaboration avec le réseau.**

LES VALEURS DÉFENDUES

• LE RESPECT

Respecter les valeurs des personnes accompagnées, à partir de là où elles en sont en prenant en compte le contexte global, leurs ressources et leurs limites, dans un esprit de collaboration et de co-construction. Cette valeur exige une posture de non-jugement.

• L'AUTONOMIE

La prise en charge proposée vise à accompagner les parents et les enfants, à faire des choix et à être acteurs de leur vie.

• LA PRÉVENTION

Dans un souci de prévention et dans l'objectif de réduire les risques, un soutien est offert aux parents pour répondre aux besoins de leurs enfants, en terme de sécurité, de soins, d'éducation, de relations familiales et de scolarité.

• LA BIENVEILLANCE

Travailler avec bienveillance implique d'avoir confiance et espoir en l'humain, tout en ayant comme valeur suprême le bien-être et le bon développement de l'enfant. La bienveillance n'empêche donc pas la confrontation, mais bien au contraire elle la favorise, dans une visée d'un mieux-être pour tous.

• LA MULTIPARTIALITÉ

Ecouter les voix des uns et des autres pour reconnaître la place et le rôle de chacun (parents, enfants, SPMI, école, partenaires médicaux et sociaux...). Dans le but de préparer la suite à l'issue de la Maison OBB, des relais sont mis en place avec la famille et le réseau et des propositions d'orientation sont posées.

Guide du vivre ensemble



Dans la continuité des valeurs définies, je m'engage durant mon séjour à respecter les autres résidents

- Afin de veiller à la tranquillité de tous, j'évite de faire du bruit aux heures de sieste et dès 21 heures.
- Je suis poli et respectueux avec les autres résidents afin de favoriser une ambiance agréable. Toute forme d'intimidation ou d'agression est interdite.

Je m'engage à contribuer à la sécurité du lieu de vie

- Je m'assure la nuit que portes et volets soient fermés.
- J'informe l'équipe éducative si j'invite une personne ou si je ne dors pas à la Maison OBB.
- Durant la nuit et en l'absence de professionnels, je m'engage à restituer rapidement à l'équipe toute observation qui lui serait utile si je suis par exemple témoin de bruit inhabituel, si je rencontre des personnes inconnues ou si je suis témoin de colocataires en souffrance.
- Je fume à l'extérieur et jette les mégots dans les cendriers présents à cet effet.

Je m'engage à travailler ma parentalité

- Je me présente à l'entretien hebdomadaire avec ma référente.
- J'informe l'équipe éducative des rythmes quotidiens de mon bébé (repas, sommeil, temps de jeux...).
- Je transmets à l'équipe d'OBG les rendez-vous médicaux, thérapeutiques et socio-administratifs en lien avec ma situation.

Je m'engage à respecter les lieux

- Dans un souci de respect de l'hygiène et de l'espace de jeu des bébés, je me déchausse dans les salons.
- Par respect pour les autres familles, je nettoie ce que je salis de manière à laisser la place que j'utilise propre pour tous.

- Je respecte le jour du ménage qui m'est attribué pour la cuisine et la salle de bain.
- Je nettoie ma chambre régulièrement et accepte les visites de l'équipe éducative.
- Je participe aux réunions de colocation tous les 15 jours sauf motif valable.
- Je mange en cuisine ou sur la table prévue à cet effet dans le salon.

Je m'engage à respecter le matériel

- Je respecte le matériel mis à ma disposition et je le remplace si je le détériore.
- Je range les jouets et le matériel que je prends et je désinfecte ceux que j'utilise.

Je m'engage à avoir de bons gestes pour la planète

- J'éteins les lumières quand je quitte une pièce.
- J'utilise la juste quantité d'eau et je ferme le robinet.
- Lorsque que le chauffage est enclenché, je veille à ce que les portes fenêtres soient fermées.
- Je peux trier mes déchets dans les caisses dédiées à cet usage.

Grand-Lancy, le

Signature

I. Autorisation de partage des renseignements



FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

AUTORISATION DE PARTAGE DES RENSEIGNEMENTS

Je soussigné(e), _____, donne l'autorisation à l'équipe éducative de la Maison OBB d'échanger avec les professionnels médicaux et sociaux qui m'entourent.

Ces renseignements sont nécessaires à l'avancée de mes démarches socio-administratives et la prise en charge de mon état de santé.

Le présent consentement est valide le temps du séjour à la maison OBB

Je comprends également que je ne suis pas obligé(e) de donner ce consentement et que je peux le retirer par écrit en tout ou en partie, et ce, en tout temps.

Je reconnais avoir lu et compris l'information présentée dans ce formulaire et avoir obtenu, le cas échéant, les explications nécessaires à sa compréhension.

Signature

m. Autorisation à la diffusion des images

Autorisation pour la prise et l'utilisation de photographies à des fins de communication interne et externe de la FOJ

Nom : _____ **Prénom :** _____

représentant(e) légal(e) du/de la mineur(e)

Nom : _____ **Prénom :** _____

né(e) le _____

Le/la représentant(e) légal(e) et le/la mineur(e) autorisent expressément la FOJ à les photographier et à utiliser les clichés en résultant et sur lesquels ils apparaissent, seuls ou accompagnés d'une ou plusieurs autres personnes, à des fins de communication interne et externe de la FOJ.

La FOJ s'engage à utiliser les clichés exclusivement dans le cadre de sa communication, dans le respect de la personnalité du mineur et de son représentant légal, de sa déontologie et de ses valeurs, et de prendre toutes les précautions utiles afin de réduire le risque que l'utilisation faite des clichés ne soit préjudiciable, d'une quelconque manière, à l'intérêt du mineur et/ou de son représentant légal. Le mineur et son représentant légal comprennent et acceptent toutefois que le risque précité est inhérent à l'utilisation de clichés, et acceptent de décharger la FOJ de toute responsabilité à cet égard, sous réserve d'une utilisation contraire à la loi ou aux principes énoncés dans le présent paragraphe.

Le mineur, et/ou son représentant légal, accordent la présente autorisation à la FOJ pour une utilisation des clichés sur divers supports destinés au public, tels que des brochures de présentation de la FOJ, son site internet, ou tout autre support utilisé par la FOJ dans le cadre de sa communication interne ou externe. L'autorisation est valable pour une utilisation dans le monde entier, et sans limitation de durée. Elle est accordée sans contrepartie financière.

Le mineur, et/ou son représentant légal, ont le droit de révoquer le présent consentement en tout temps, soit de demander à ce que les clichés ne soient plus utilisés à l'avenir, et que les copies demeurant en possession de la FOJ soient définitivement détruites. Ils ont également le droit de demander, en tout temps, la liste des clichés les concernant, et l'utilisation qui en a été faite. Toutefois, le mineur, et/ou son représentant légal, comprennent et acceptent que la FOJ perdra la maîtrise des clichés déjà diffusés, par exemple dans une brochure, et que le préjudice causé par un éventuel retrait du

consentement donné en temps inopportun (par exemple, brochures déjà imprimées ou en cours d'impression) pourra donner lieu à une demande d'indemnisation de la FOJ.

Par la présente, je confirme que j'autorise l'utilisation de l'image du mineur dont je suis le représentant légal, aux conditions détaillées dans le présent document, que je confirme avoir lu et compris. Je confirme en outre qu'aucun droit de propriété intellectuelle ou autre droit ou engagement contractuel ne m'empêche, au meilleur de ma connaissance, de délivrer la présente autorisation.

- Je souhaite que la FOJ me soumettre les clichés sur lesquels apparaît le mineur, avant toute utilisation, pour approbation préalable.
- Je souhaite que la FOJ me soumettre les clichés sur lesquels j'apparaît, avant toute utilisation, pour approbation préalable.

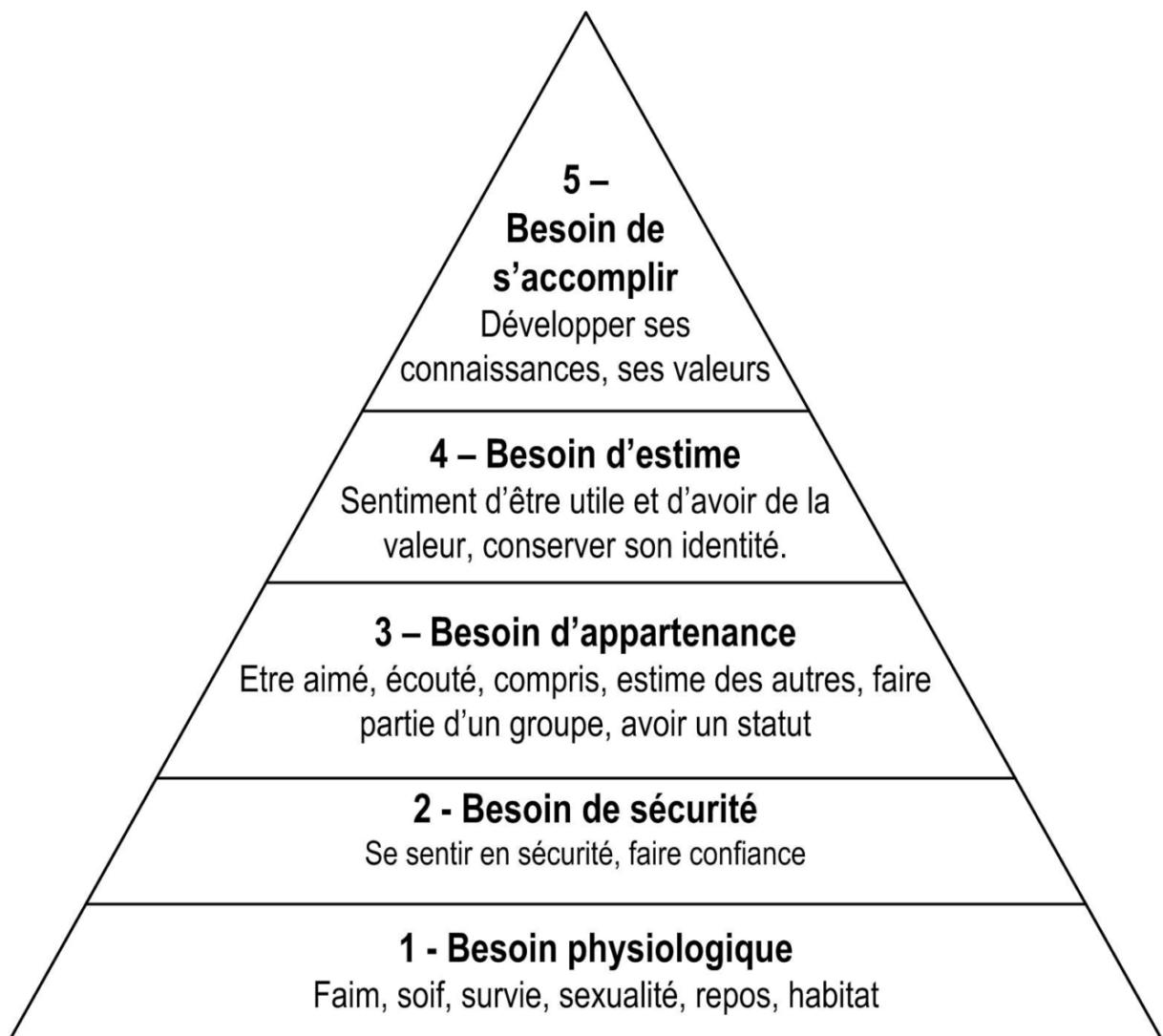
Signature du représentant légal : _____, **date :** _____

Par la présente, je confirme que j'autorise l'utilisation de mon image, aux conditions détaillées dans le présent document, que je confirme avoir lu et compris. Je confirme en outre qu'aucun droit de propriété intellectuelle ou autre droit ou engagement contractuel ne m'empêche, au meilleur de ma connaissance, de délivrer la présente autorisation.

- Je souhaite que la FOJ me soumettre les clichés sur lesquels j'apparaïs, avant toute utilisation, pour approbation préalable.

Signature du/de la mineur(e) : _____, **date :** _____

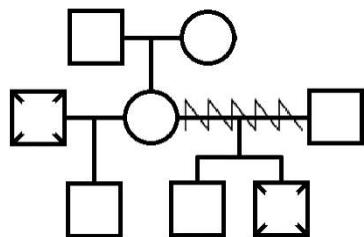
p. Pyramide de Maslow



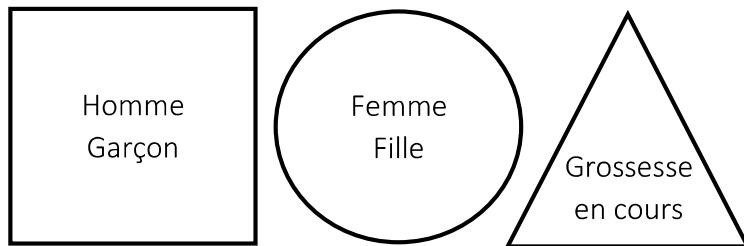
La hiérarchie des besoins selon la pyramide de Maslow

q. Génogramme

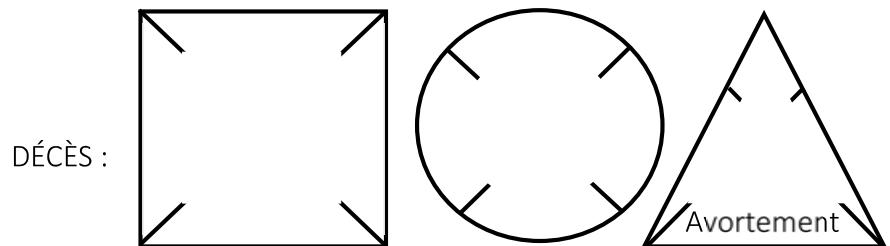
Génogramme



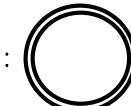
Un génogramme est une représentation graphique de la structure familiale, qui précise notamment les liens et les ruptures de liens. Dans le cadre du guide d'évaluation des capacités parentales, c'est un outil pertinent sur trois générations.



Liens de filiation :



DÉCÈS :



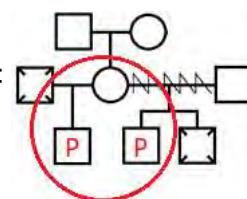
Il est usuel de signifier la personne concernée par le génogramme (un/plusieurs enfant/s par exemple) en doublant son signe :

Uniquement si c'est utile

Il est possible de préciser la qualité des liens qui unissent les membres de la famille :

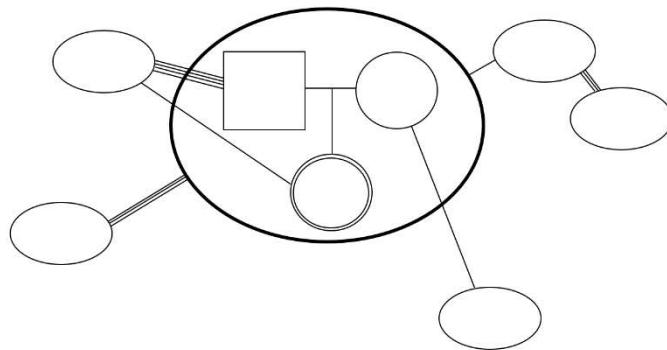
Liens FORTS MODÉRÉS FAIBLES TRÈS FAIBLES TENSIONS SÉPARATION DIVORCE

Il est en général pertinent d'entourer le « foyer familial » (et de préciser éventuellement les enfants placés), par exemple :

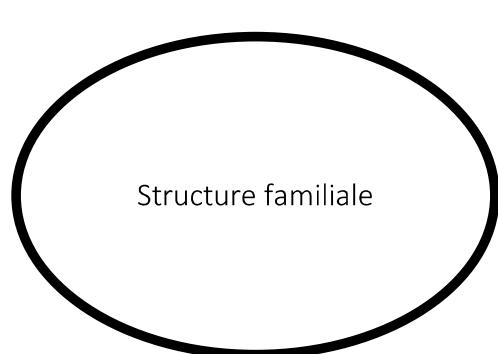


r. Ecocarte

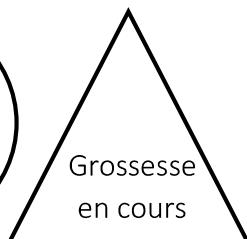
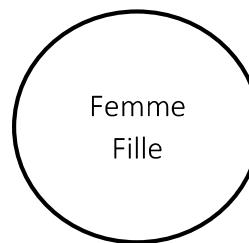
Écocarte



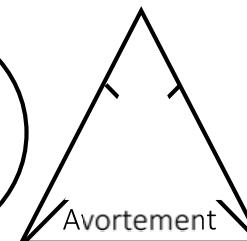
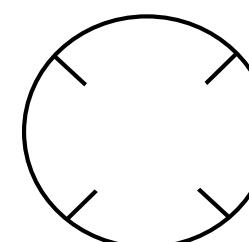
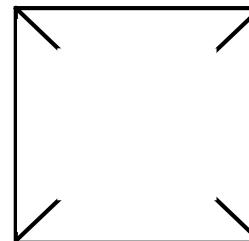
Une écocarte est un outil de représentation graphique des liens extrafamiliaux, qui permet de mettre en évidence les liens de la famille (ou de certains membres de la famille) avec les structures de santé, d'éducation, de travail, de loisirs, d'amitié, de voisinage, la famille élargie et/ou la belle-famille, etc.



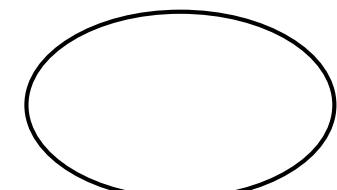
Structure familiale



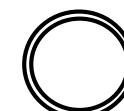
DÉCÈS :



Les personnes/institutions externes
à la structure familiale sont
représentées par des « bulles » :



Il est usuel de signifier la personne concernée par l'écocarte (un/plusieurs enfant/s par exemple) en doublant son signe :
Si c'est pertinent, réaliser plusieurs écocartes, une par personne (enfant/parent) concernée



Il est indispensable de préciser la qualité des liens qui unissent les différentes personnes mentionnées :

Liens FORTS MODÉRÉS FAIBLES TRÈS FAIBLES TENSIONS SÉPARATION DIVORCE



**BILAN DE FIN D'ACCUEIL A LA MAISON OBB
FAMILLE**

SOMMAIRE

1. Information des pensionnaires	2
2. Objectifs et attentes de l'accueil à la Maison OBB	3
3. Contexte socio-familial – Historique - Réseau	3
A. Evolution au sein de la Maison OBB	3
B. Migration.....	3
C. Le couple	3
D. Lien avec le réseau primaire	3
E. Lien avec le réseau secondaire	3
F. Autonomie fonctionnelle des parents	3
4. L'enfant	3
A. Santé	3
B. Impressions générales	3
C. Relation à l'étranger, à l'éducateur	3
D. Développement moteur.....	3
E. Communication.....	3
F. Affects	3
G. Comportements d'attachement	3
5. La relation parentale	3
A. Représentations parentales	3
• De l'enfant	3
• Des parents dans leur rôle parental	3
• Cohérence du discours face aux représentations	3
B. Capacités parentales de régulation émotionnelle.....	3
C. Interactions parentales	3
6. Perspectives de suite	4



Ce bilan est le fruit d'un travail continu et co-construit avec les familles. Il est résumé et remis aux parents à la sortie afin de donner du sens à l'ensemble de la prise en charge. Il se veut être un outil thérapeutique que nous laissons à la libre lecture des parents.

*Une fois les parents informés, le bilan **dans son intégralité** peut être transmis au juge et/ou membres du réseau.*

1. Information des pensionnaires

Enfant	
Nom et prénom	
Date de naissance	
Nationalité	
Mère	
Nom et prénom	
Nationalité	
Père	
Nom et prénom	
Nationalité	
Placement	
Date d'arrivée	
Date de sortie	
Objectifs	
Service placeur	
Provenance	
Vers	
Nom et prénom de l'IPE	
Nom et prénom du référent	



2. Objectifs et attentes de l'accueil à la Maison OBB

3. Contexte socio-familial – Historique - Réseau

- A. Evolution au sein de la Maison OBB
- B. Migration
- C. Le couple
- D. Lien avec le réseau primaire
- E. Lien avec le réseau secondaire
- F. Autonomie fonctionnelle des parents

4. L'enfant

- A. Santé
- B. Impressions générales
- C. Relation à l'étranger, à l'éducateur
- D. Développement moteur
- E. Communication
- F. Affects
- G. Comportements d'attachement

5. La relation parentale

- A. Représentations parentales
 - De l'enfant
 - Des parents dans leur rôle parental
 - Cohérence du discours face aux représentations
- B. Capacités parentales de régulation émotionnelle
- C. Interactions parentales



6. Perspectives de suite

Stéphanie VAGNEUX

Educatrices référentes

Directrice adjointe